

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 10 JUILLET 2023



L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 30 juin 2023.

Étaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à M. Philippe TISSOT
Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Était absent :

M. Patrick TAUSENFREUND

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – Mme Marie-Pierre CALONNE – Mme Audrey WUNSCH - Mme Laëtitia LOCKERT – Mme Véronique MARIZIER - M. David HERMET – Mme Aline BAUER – Mme Caroline FAIVRE – Mme Cécile REY HUGELÉ – M. Quentin WAWER

Mme Yasmina BARBÉ BOUDHAR – Mme Laurence DEFFEUILLE

Madame le Maire

Bonsoir à tous. La séance du Conseil Municipal du 10 juillet est ouverte.

Ont donné procuration : Philippe DUVERNOY m'a donné procuration jusqu'à son arrivée, s'il arrive, il n'est pas certain de venir. Sophie GUILLAUME à Christophe FROPPIER, Anne POCHOUNY à Philippe TISSOT qui va arriver, Alexia BEAUTÉ à Gilles MAILLARD qui va également arriver et Sidonie MARCHAL à Eric LANÇON. En l'absence d'Alexia BEAUTÉ, c'est Alexandre qui sera... Non, je veux toujours que ce soit le plus jeune.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je ne suis pas le plus jeune !

Madame le Maire

Tu n'es plus le plus jeune ! C'est Priscilla BORGERHOFF qui est donc secrétaire de séance.

Je vais vous demander d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin. Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Celui du 16 juin sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal quand nous aurons le compte-rendu.

Le prochain Conseil Municipal, vous voudrez bien le noter dans vos agendas, aura lieu le lundi 16 octobre à 18 heures.

En attendant que nous commencions l'ordre du jour, j'ai souhaité que le cabinet Kantara nous présente l'avant-projet sommaire du Château. Vous savez que c'est un projet important qui mobilise notre énergie, nos rencontres, nos réunions depuis maintenant deux ans. Et ce soir, nous pouvons donc vous présenter l'avant-projet sommaire. Je laisse donc la parole à Yasmina.

Madame Yasmina BARBÉ BOUDHAR

Merci Madame le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Nous nous étions rencontrés il y a un an, début juillet, le 5 juillet, pour vous présenter l'avancement de ce parcours immersif qui était au stade de programme. Une étude historique et patrimoniale était en cours. Elle consistait à travailler sur l'histoire du Château, l'archéologie du bâti, effectuer un scan 3D de l'ensemble des espaces du Château. Il a été sondé dans tous ses aspects, dans ses dimensions physiques et ses dimensions spatio-temporelles. Une équipe a travaillé sur ce sujet et, depuis un an, beaucoup de choses ont avancé. C'est ce que l'on va voir aujourd'hui. Vous avez eu, logiquement, il y a peu de temps, la présentation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, puisque le programme a abouti à un appel à candidatures, puis à un appel à projet. C'est l'équipe GFTK Designers Unit qui a été recrutée, avec « Drôle de trame », « Jardins d'Histoire ». C'est vraiment un groupement de maîtrise d'œuvre qui est extrêmement complet : architectes du patrimoine, scénographes, paysagistes d'histoire, producteurs et réalisateurs audiovisuels et multimédias, acousticiens, enfin, on a plus de dix personnes qui travaillent sur ce sujet, en tout cas, dix agences associées, avec beaucoup plus de monde encore qui travaille en profondeur sur ce projet. Donc, ce qui était un programme est devenu un projet. Une esquisse vous a été présentée lors du Conseil du mois de mars, il me semble, ou avril. Voilà, au printemps. Au printemps, vous avez eu une présentation de l'esprit du projet. Aujourd'hui, on va entrer un peu plus dans le détail sans en dévoiler trop, puisque nous sommes en avant-projet sommaire. L'avant-projet définitif est en cours de dessin. Ce qui était important de voir ce soir avec vous, c'était de vous montrer l'évolution à la fois au niveau scénographique et puis au niveau du choix des collections, puisque beaucoup d'objets vont être révélés au public, restaurés, nettoyés, pour s'intégrer parfaitement à ce parcours immersif.

En préambule, évidemment, le parcours immersif reste toujours une des étapes clés, un point de démarrage de la reconversion du site Château pour lequel notre agence Kantara est associée à Territoires 25 -Laurence DEFEUILLE est avec nous- et qui consiste vraiment à proposer une nouvelle offre de culture, de loisirs et de tourisme sur le site. Donc c'est vraiment un jalon numéro 1 qui est

extrêmement important. Ce coup de projecteur avec le parcours immersif est important dans le sens où on aimerait créer de nouvelles habitudes de fréquentation du lieu et, pour cela, il faut avoir des points d'attractivité culturelle qui soient dimensionnés pour tous les publics : les publics individuels, les publics locaux, les publics étrangers, les publics en groupe, en famille. Donc c'est vraiment une offre qui prend du temps à dimensionner parce que l'on a envie qu'elle réponde à tous et qu'elle ne soit surtout pas décevante à l'ouverture.

Articuler et harmoniser les récits de l'histoire du territoire et du Château, c'est vraiment ce va-et-vient que va permettre ce parcours immersif. Et on sera à la fois sur l'éperon rocheux et dans le Château et on ira voir ce qui se passe du côté du Comté et du Duché de Wurtemberg, qui a évolué, évidemment, avec le temps, et qui va justement mettre le visiteur en posture d'observateur. Qu'est-ce qui se passait au Château ? Qu'est-ce qu'il se passait aux alentours ? tout en passant d'une pièce à une autre. C'est le parcours que l'on va voir tout à l'heure.

Affirmer une nouvelle identité, c'est aussi le point de démarrage de la reconversion du Château de manière globale. Donc ce parcours est une grande pierre à l'édifice.

Ce site, cette reconversion, elle est assez simple finalement, puisqu'elle s'appuie sur les fondamentaux de l'histoire, avec une esplanade du Château qui était déjà un point de concentration, un pôle religieux, un point de rencontre. Les communs, où on a Châtel Devant aujourd'hui, qui était le logement des serviteurs, qui était toute la logistique. Et puis le Château, qui a toujours été finalement un siège du pouvoir, qui abritait le trésor de la Ville, les jardins. Et puis, il a évolué dans le temps, il a toujours été un haut lieu, en tout cas, administratif, puis une grande institution culturelle en devenant le musée dès 1933. C'est finalement ce que l'on applique pour notre point d'arrivée, une nouvelle acropole qui devient publique avec une esplanade du Château qui va proposer justement une sorte de nouveau parc urbain, en tout cas, un espace de respiration et de rencontres festives. On a quand même, là, depuis peu de temps, depuis la semaine dernière, plus de voitures sur le site haut pour signer la fin et le départ du Conservatoire qui s'installe définitivement dès le mois de septembre. Enfin, il fera sa première rentrée dans le nouveau site. Donc, on peut voir aussi cette esplanade dégagée de ce parking, les sculptures en ce moment sur sable et puis tous les événements festifs qui commencent, je crois, à partir de demain soir. Donc, c'est déjà une première orientation, préfiguration de ce que sera cette esplanade en termes de point de rencontre pour les Montbéliardais et Montbéliardaises et pour tous les touristes. Les biens communs, c'est finalement ce que reste le Châtel Devant, d'espaces communs, il reste dédié, en tout cas, aux réserves, aux archives de la Ville. Donc, on a vraiment toutes les collections qui sont thésaurisées ici. Et puis, le Château qui entame sa mue, d'abord par le parcours immersif, puis par la rénovation du parcours intégral à venir. Pour ce nouveau parcours immersif, ce ne sont pas des petites surfaces puisque l'on commence donc par s'attaquer, quelque part, aux espaces patrimoniaux les plus importants. Enfin, ceux qui sont identifiés, en tout cas, par le public, comme le Château, les tours et ce qui donne cette physionomie au Château si particulier de Montbéliard. Donc, on a 850 m² de parcours sur, finalement, quatre niveaux, puisque l'on a trois niveaux en élévation et le sous-sol, qui est finalement une espèce de rez de terrasse que l'on va découvrir par la suite. Donc, 850 m² de parcours d'exposition, 645 m² d'espaces extérieurs. Vous verrez que la terrasse sud, la Cour de l'Ours sont aménagées et vont être rendues au public et vont proposer, en plus de l'esplanade, des espaces de respiration qui seront historiés, d'où la nécessité d'un paysagiste dans le groupement. Quinze séquences, trois modes de visite, dont un mode libre puisque la principale caractéristique du parcours immersif est de proposer une visite en autonomie. On était encore au Château ce matin, une famille vient et demande à voir le Château parce qu'ils ont vu qu'il y avait un château et un musée, sans savoir que c'était forcément fusionné. Et effectivement, on n'a que deux départs de visite par jour. Là, l'objectif, c'est de pouvoir être complètement ouvert tout le temps. Ce parcours immersif sera visitable, comme le sont les collections aujourd'hui dans le parcours permanent. Trois modes de visite, donc un mode libre, et puis deux visites supplémentaires au casque, avec deux modes qui vont être proposés, un parcours famille et un parcours intrigue, qui permet justement de pouvoir revenir au Château et voir le parcours immersif sans faire deux fois la même visite. Un tiers des espaces sont accessibles, ce qui est quand même assez important pour être souligné. On est quand même dans un Château, on ne pourra jamais rendre les Tours Henriette et Frédéric complètement accessibles au public, mais de par l'ascenseur, on peut quand même entrer dans cinq espaces du parcours pour les personnes à mobilité réduite.

Un accueil boutique repensé, c'est ce que l'on va voir aussi. C'est vrai qu'accueillir le public fin 2024 dans un nouveau parcours pose la question de l'accueil et de la prise en charge des publics. Donc

même si ce sera du provisoire qui dure, ce sera un très bel espace, en tout cas, pour accueillir les visiteurs et puis avoir toute la logistique et les services que l'on trouve dans un musée : des casiers, déposer des poussettes, pouvoir retirer un casque, avoir une boutique bien achalandée et tout ce que l'on attend aujourd'hui de ce type de prestations.

Et donc les terrasses revisitées, on le verra, qui proposent des espaces d'assises, de respiration et de points de vue, évidemment, sur la Ville, un point de vue haut qui est assez unique.

Le nouvel accueil, il prendra place dans la salle carrée. C'est une très belle salle aujourd'hui qui bénéficie de la lumière naturelle, qui est attenante, finalement, à ce qui est aujourd'hui l'accueil, la boutique, qui sont très serrées et qui font un peu office de vestibule. On va retrouver un peu de dimension en ayant ce nouvel accueil pour l'ensemble des publics qui va venir dès décembre 2024.

La terrasse sud, qui va être réaménagée, va l'être pour pouvoir à la fois proposer un ensemble cohérent, historique, qui a un lien avec le patrimoine de Montbéliard, tout en étant un espace de respiration, d'assises, de repos, avec des points d'ombrage. On imaginait un jardin plus végétalisé, mais les contraintes climatiques ne vont pas aller en s'arrangeant. Les plans canicules vont être de plus en plus compliqués, l'arrosage dans les mois les plus chauds, l'été, va être très compliqué, voire complètement interdit et proscrit donc, il a fallu complètement recomposer, finalement, avec une forme de jardin sec, avec ces espaces -c'est ce que vous voyez dans l'image présentée-, avec ces parterres qui sont issus des Parterres de l'Univers, donc un ouvrage de Daniel LORIS, qui a travaillé sur l'ensemble des parterres des jardins allemands, français, italiens, espagnols. Et donc, on va s'inspirer des parterres qui auraient pu être ceux du XVI^e siècle, et qui vont être proposés avec des gravillons colorés. Donc, on va vraiment avoir ces motifs, un peu comme des mosaïques en gravillon, qui vont agrémenter la visite. Vous voyez aussi un bassin d'eau, un miroir d'eau, qui va proposer deux modes, puisque, lui aussi, s'acclimate, finalement, à la sécheresse possible. Au moment où il y aura des pluies toute l'année, il sera en eau. En moment de sécheresse, lorsqu'il sera sec, on découvrira un cadran solaire au fond, ce qui permettra quand même d'avoir une animation et de jouer du plein soleil. La terrasse sud, vous la voyez ici, ce sont des premières visualisations, mais qui permettent de montrer un peu à quoi cet espace sera rendu, puisqu'aujourd'hui, il est complètement impraticable et complètement invisible des yeux du public. Donc, on aura cette terrasse haute qui pourra aussi accueillir des festivités, des vernissages, des événements qui seront à définir dans le futur. Et puis, surtout, ils permettent, depuis les étages, c'est ce que l'on voit avec cette vue haute, de découvrir ces parterres qui se dessinent. Donc, on a un point de vue au niveau de la terrasse et on a un point de vue au niveau des étages.

Au niveau des objets, ça va être aussi un véritable travail de mise en valeur, de nettoyage, de préparation, de restauration d'à peu près 300 objets qui vont émailler le parcours sur les quinze espaces. On va redécouvrir, en tout cas, la diversité, puisque l'objectif est de traverser le temps du Moyen Âge à nos jours, au XX^e siècle, en tout cas. Et chaque époque, chaque période va avoir des supports privilégiés. Pour le Moyen Âge, on va avoir des collections de lapidaires, beaucoup de sceaux qui vont être présentés. Evidemment, des médias vont pouvoir projeter ce que l'on ne peut pas présenter aux archives ou les arts graphiques qui sont les estampes, les gravures qui sont très fragiles. Beaucoup d'objets d'art décoratif, mais aussi des objets liés à la défense du Château, des armes qui seront présentées, du mobilier qui est assez riche et diversifié selon les époques. Donc, chaque époque va donner une coloration, vous le verrez par la suite dans la présentation, avec cette évolution de l'histoire des objets, de l'histoire de l'art à travers le temps. Des jeux anciens aussi, un cabinet de curiosité avec les collections de Naturalia vont émailler ce parcours. Des huiles sur toile, des maquettes, des objets de toilettes, des objets qui montrent l'intérieur des espaces. Cela va être vraiment une redécouverte, finalement, et une mise en lumière de ces collections qui existent, mais qui sont complètement invisibles du public.

Et puis, en travaillant sur le parcours avec l'équipe, puisqu'une équipe d'historiens continue aussi à travailler, et l'équipe du Musée est très fortement sollicitée pour retrouver un petit peu tous ces trésors dans les réserves, ces carnets d'aquarelles sont réapparus, montrant finalement qu'à la création du Château-Musée, un parcours décoratif était prévu. Donc, Émile BLAZER, le premier Conservateur et Directeur du Château, avait demandé à VITTINI, un artiste, un peintre historiciste, de finalement faire un parcours immersif quelque part qui raconte toute l'histoire du Château, qui était destinée à être dispensée dans les salles. Vous voyez, vous pouvez reconnaître le grand escalier par exemple, et qui émaillait finalement les espaces de toute l'histoire du Château, depuis Henriette de Montbéliard

jusqu'au XXe siècle. Donc, finalement, quelque part, on a la même démarche plus moderne, mais qui rend hommage à ces différents épisodes de l'histoire.

Donc, quinze séquences pour raconter l'histoire du Château à travers ses collections, ses archives et les personnages. Ce qui a été compliqué en termes de programme, cela a été de trouver comment faire voyager le visiteur à travers des personnages, à travers le temps. Et c'est vrai que l'on s'est dit qu'il fallait incarner ce temps et que chaque époque pouvait être portée par un personnage clé. Donc, chaque espace, ces quinze salles, vont être introduites par un personnage. Donc, cela va être des acteurs qui vont jouer le rôle, qui vont être sélectionnés en fin d'année 2023, début 2024, et qui vont incarner, finalement, en 1 minute, 1 minute 30, une introduction à chaque salle pour inviter le visiteur, les visiteurs et l'ensemble des publics à entrer dans chaque espace. Donc, c'est ce que vous voyez ici, depuis le Moyen Âge jusqu'au XXe siècle, avec à chaque fois un personnage introductif et puis l'évolution des espaces que l'on va voir en plan ce qui sera plus aisé pour vous. Donc, on va ainsi jusqu'au XIXe siècle et au XXe.

On va commencer le parcours de visite pour que vous puissiez voir un petit peu à quoi cela va ressembler. Ce sont des images qui sont évidemment en cours de travail. L'avant-projet définitif est en cours, mais cela vous permet de voir par où on commence et qu'est-ce qui va fondamentalement changer par rapport à aujourd'hui. Donc, le grand espace, aujourd'hui, où nous avons les maquettes, va être scindé en deux pour pouvoir avoir une introduction qui va permettre de raconter aux visiteurs où il se situe. Ce Château est au milieu de la Ville, mais il est au milieu d'un territoire, et c'est ce que cette maquette va montrer. Pourquoi est-ce que l'installation du pouvoir s'est faite au Xe siècle sur cet éperon rocheux ? Alors, on va remonter un peu plus loin dans le temps, de sa formation géologique aux premières occupations humaines, et puis, ce qui va en faire un centre, finalement, de pouvoir à travers le temps, que ce soit un pouvoir religieux ou laïque et ce qui va marquer son importance par la suite. Donc, c'est ce que vous voyez ici. La deuxième partie, finalement, le Moyen Âge est assez long puisqu'il commence à peu près ici avec les chartes de franchise au XIe siècle et va se dérouler jusqu'au XVIe. Donc, on a un très grand espace qui va être dédié à la période du Moyen Âge. Donc, le premier espace que vous voyez ici va être dédié à Renaud de Bourgogne puis à Henriette de Montbéliard, qui va signer, finalement, le mariage avec la famille de Wurtemberg et qui va fonder, finalement, quelque part, cette dynastie sur plusieurs siècles. Donc, c'est l'ensemble des espaces que l'on voit ici qui vont s'articuler autour de la charte des franchises qui montre, finalement, l'indépendance de la Ville de Montbéliard qui naît à ce moment-là, comment elle est administrée et son rayonnement qui va aller croissant au fur et à mesure des siècles. Donc, on va être vraiment plongé, ici, dans les guerres de Bourgogne, l'installation de ce Comté puis Duché de Wurtemberg pour sortir en extérieur, c'est ce que l'on va voir dans la slide suivante. Donc, on sort de ce grand espace et puis, on va vraiment aller dans la Cour de l'Ours, ici, où on est invité à jeter un œil, finalement, au niveau du puits et on aura l'histoire de la légende de la chasse à l'ours de Frédéric de Wurtemberg, qui sera racontée en ombre chinoise et avec des sons dans cet espace. Donc, c'est vraiment une surprise qui sera aménagée ici. Et pour le visiteur, la possibilité de regarder, aussi, depuis cette Cour de l'Ours, l'architecture de cette tour avant de descendre au niveau de la salle 4 pour découvrir la salle du four et la cuisine. Donc, on va être en R-1, en sous-sol, qui donne sur la terrasse. Donc, le four est existant aujourd'hui, mais c'est vrai que l'on n'a aucune explication et l'idée va être de montrer que la production du pain est extrêmement importante à cette époque pour nourrir à la fois le Château, mais il y a quand même de nombreuses âmes qui vivent sur cet éperon rocheux donc, on est vraiment sur une production de pain qui est extrêmement importante et que l'on va restituer grâce à des projections sur le four pour montrer comment il était mis en activité et des objets qui sont liés à la fabrication du pain. Ensuite, le visiteur sera invité à se rendre dans les celliers et la cuisine du Château où les archives vont révéler des comptes précis des cuisines, on a presque la liste, année après année, de ce qui a été stocké, de ce qui a été cuisiné ici. On n'a pas des menus, mais en tout cas, on a, saison après saison, l'ensemble des aliments qui étaient consommés. Et donc, l'idée est de pouvoir retracer, justement, une cuisine autour du XVIe siècle pour pouvoir immerger le visiteur dans ce que l'on mangeait à cette époque. Ensuite, après la salle 5, le visiteur va être invité à remonter dans ce petit espace qui est petit, mais qui va être, justement, dédié à la défense du Château. Le Château est un Château presque d'apparat, de pouvoir, mais il fallait qu'il puisse se défendre et l'ensemble des murailles et du système défensif sera expliqué à travers des objets et des médias dans cette salle 6. La salle 7 va être, par la suite, un point d'orgue, puisque c'est l'âge d'or de Montbéliard, autour de Frédéric Ier et sa Cour, qui va montrer plusieurs aspects de l'histoire de la ville. Tout d'abord, l'évolution religieuse. C'est une ville qui est protestante. C'est un protestantisme qui est institué dans la ville. Et donc, cette histoire du protestantisme va être vraiment expliquée dans cet

espace. C'est aussi un moment où on réaménage la ville, donc un moment où la pensée urbaine, la pensée architecturale est très forte. Et donc, on voit Frédéric Ier, homme des arts, des sciences et des lettres, qui va savoir s'entourer, finalement, d'urbanistes, d'ingénieurs, d'architectes et la figure d'Heinrich SCHICKHARDT, à ce moment-là, va être particulièrement mise en valeur pour montrer un peu ce qu'il a fait. Alors, ils ont été ensemble faire le Grand Tour d'Italie et il revient avec des idées pour la ville. On a retrouvé des carnets de croquis extrêmement intéressants, des dessins qui vont être projetés et qui vont être montrés au public, en se disant que c'est une ville qui est en pleine évolution. Donc, c'est vraiment un âge d'or à cette époque et qui va être porté sur ces deux espaces, donc en salle 7, que l'on voit sur ce plan. La salle 8, elle, va être une petite annexe, finalement, à cette salle 7, puisque l'on va montrer, finalement, la vie de Cour, les arts, les lettres, la religion. Là, on va vraiment avoir un espace qui est dédié aux inventions. Est-ce que, finalement, Frédéric Ier va permettre l'avancée des sciences dans la botanique, dans la gestion de l'agronomie, de l'agriculture ? Comment est-ce que, finalement, SCHICKHARDT, un peu, a l'idée de... enfin, on ne l'appelle pas le Léonard Souabe pour rien, va inventer des machines, réfléchir, finalement, à des façons de pouvoir acheminer l'eau depuis les Faubourgs jusqu'au Château. Comment est-ce qu'il va penser des machines qui vont simplifier le quotidien ? Donc on est vraiment dans une petite annexe qui va présenter à la fois Jean Bauhin, qui était botaniste et médecin, donc tout ce qui est agronomie et tout ce qui est, finalement, invention autour de SCHICKHARDT. La salle 9 va donner une autre dimension puisque l'on va passer à une période plus trouble de l'occupation des Français à la mort de Léopold. Il y a plein d'histoires assez méconnues du public qui vont être révélées dans cet espace et qui montrent ce Montbéliard, finalement, dans un entre-deux, entre un XVI^e siècle et un XVII^e, qui était vraiment cet âge d'or, et le début du XVIII^e, qui est un peu plus complexe en termes d'occupation, de guerre et de succession, on va dire. Léopold de Wurtemberg est très différent de Frédéric Ier et il sera très intéressant pour le public de découvrir en quoi. La salle 10 va être un espace un peu de respiration, un espace qui va être dédié au cabinet de curiosité du Château puisque les archives ont révélé qu'un cabinet de curiosité existait bien au Château. Il y a de nombreux objets qui existaient dans le Château de Montbéliard qui sont à Stuttgart au Landesmuseum. On ne pourra pas avoir les objets, mais en tout cas, on pourra avoir des numérisations, voir des petits hologrammes en 3D des pièces les plus importantes. Mais le Château a de nombreuses collections et l'idée est vraiment de pouvoir montrer la curiosité scientifique, la curiosité historique, les sciences, les arts, et tout va être combiné dans cet espace en montrant que les hommes de pouvoir ont été aussi des collectionneurs et ont lancé ce plaisir de collecter le monde et de le présenter en miniature dans ce cabinet. On n'avait pas l'emplacement exact de ce cabinet de curiosité, on l'a choisi par rapport à cette très belle pièce du Château, mais qui va montrer justement au public les trésors des collectionneurs qui se sont succédés. On continue avec l'enfance de Sophie-Dorothée, on évolue dans le temps au niveau du XVIII^e siècle. On est dans une période finalement qui va montrer ce qui se passe au niveau de la vie de Cour dans les intérieurs, d'un côté, et puis de l'autre, ce qui se passe au niveau des extérieurs, de l'art des jardins, de ses plaisirs, finalement, d'une Cour aussi un peu à la française qui s'installe. Et donc, on aura finalement une présentation de ce qu'il y avait à Montbéliard et puis à Étupes, qui est quand même très proche, qui était une résidence d'été importante et qui va montrer et déployer cette vie de Cour particulière que nous verrons dans cette salle 11. Le cabinet des arts et de la musique poursuit cette vocation en ayant un espace où on pourra entendre de la musique instrumentée d'époque avec un partenariat avec le Conservatoire pour l'enregistrement de ces extraits que l'on va choisir. Donc, ce sera aussi une musique produite localement par des élèves, par une formation qui sera présentée au public, mais qui sera représentative, finalement, de ce que l'on jouait sur les instruments anciens à cette époque. La salle 13, très attendue, Sophie-Dorothée de Montbéliard, qui nous aura raconté ses souvenirs d'enfance dans les salles précédentes, notamment à travers les mémoires de la Comtesse d'Oberkirch, est devenue Impératrice. Et là, on passe à une autre étape de sa vie, avec le Tsar Paul Ier. Donc, c'est vraiment Maria FEODOROVNA que l'on découvre ici, avec, justement, une autre stature et un autre statut que Sophie-Dorothée incarne, c'est un peu la figure iconique du parcours, mais pas que donc, ce sera dans cet espace 13 que tout cela sera présenté. En salle 14, on remonte dans les niveaux. Il était important de faire, finalement, une transition après le départ des Wurtemberg, la Révolution Française passant aussi par Montbéliard, les Wurtemberg partent, la Révolution Française passe par là et le Château va entamer plusieurs mues avec une vocation militaire, puis administrative. Donc, il va être important de traverser, finalement, un siècle d'histoire, plus d'un siècle puisque l'on commence à la Révolution Française et puis on va jusqu'au conflit de 1870. Et jusqu'aux travaux de réflexion qui sont faits au niveau du Château en lui-même. La salle 15, qui va achever le parcours, est particulière, puisqu'elle va faire une espèce de point d'arrêt, une espèce de synthèse sur ce que c'est que ce Château, comment il a été fantasmé, imaginé, comment, aux différentes époques, on en a raconté son histoire et comment ce parcours immersif

raconte son histoire aussi. C'est quand même un objet patrimonial emblématique que l'on voit de toutes parts dans la ville et qui a été étudié à différentes époques avec des interprétations plus ou moins fantasques. Donc, le titre n'est pas encore stabilisé, mais c'est vraiment la question de comment est-ce que l'on passe d'un Château à un Musée pour faire la transition aussi vers le futur parcours permanent qui s'ancre dans l'histoire du Musée aussi. Donc, finalement, on revient presque à l'idée de ce parcours immersif qui voulait être fait sur les murs du Château au moment où le Château entame sa dernière mue et entame sa vie de Musée à partir de 1933. Donc, tout ce que l'on vous présente là, cela va être mis en scène, en image. Il y a de nombreux documentaires, de nombreux films de fiction, des films d'animation qui vont être entièrement créés avec une très grande justesse scientifique puisque tout va prendre appui sur des archives, sur des estampes, sur des huiles sur toile. Là, c'est ce que l'on voit, par exemple, pour l'entité visuelle future du Château. Cela va être une recreation moderne, mais qui s'appuie sur une justesse scientifique et une rigueur. On a toujours un comité historique qui suit le parcours historique la Société d'Emulation de Montbéliard est très investie via André BOUVARD, donc on ne racontera pas de bêtises mais on apportera un peu de rêves et d'émerveillements à travers l'ensemble des personnages qui ont porté l'histoire du Château et puis son avenir, toujours, en tant que Musée qui se redéfinit constamment. Voilà pour les avancées sur ce parcours immersif. Le prochain rendez-vous sera donné à l'automne pour que vous puissiez voir des perspectives de ce à quoi ressemblera le parcours par ses concepteurs.

Madame le Maire

Merci beaucoup pour ces explications fort intéressantes et qui nous donnent l'eau à la bouche. On a déjà envie d'aller visiter ce parcours. Donc, là, c'est assez rapide comme explication. Des précisions importantes vous seront données au mois d'octobre. Donc, je vous invite, bien sûr, à être présents, élus et publics ici présents.

Place aux questions, si vous en avez. Peut-être que vous n'en avez pas. Oui, Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Merci Madame. C'est une question qui va peut-être déborder le seul exposé que vous venez de faire. C'est que je veux un petit peu poser la même question ou faire la même remarque que j'avais fait lors de votre précédente intervention, à savoir, nous ne sommes pas dans une région de châteaux, par exemple. Quand on pense à château, château de la Loire, etc., etc. Comment, dans ce que vous êtes en train de construire, vous allez faire envie aux visiteurs, aux touristes de venir à Montbéliard, qui n'est pas associé à un château actuellement, mais à bien d'autres choses ? Quels sont les outils de médiation un petit peu nouveaux ? Alors, la scénographie que vous mettez en place. C'est autour de ces questions. Je me pose ces questions lorsque je suis touriste ailleurs. Quand je vais dans un Château à Amboise, je sais que j'ai une certaine région et que, comme vous l'avez dit, il y a un récit, mais le récit, il ne commence pas lorsqu'on entre dans le Musée, il commence bien avant. Et comment vous êtes en train de réfléchir pour qu'il y ait quelque chose ? On vient à Montbéliard parce que... Parce que... C'est compliqué comme question ! Je pense que cela ne se limite pas, évidemment, au Musée. Evidemment.

Madame Yasmina BARBÉ BOUDHAR

Là, vous entrez dans le Saint des Saints...

Monsieur Eric LANÇON

Oui !

Madame Yasmina BARBÉ BOUDHAR

Avant, il y a plusieurs étapes à franchir. Mais vous avez absolument raison. On ne va pas faire venir les visiteurs en communiquant qu'en décembre 2024 sur ce parcours immersif. Il va y avoir toute une campagne de communication, déjà, qui va accompagner dans les lieux de flux qui vont être identifiés, donner envie, par des étapes clés, de découvrir ce parcours immersif. Donc on sait que les canaux de communication, aujourd'hui, sont nombreux, ils sont à la fois digitaux, sur les réseaux sociaux, mais on a aussi besoin d'affichage public. Donc cela va être le travail d'une agence de communication

aussi, d'aider la Ville de Montbéliard sur ces questions-là. Et puis, il va y avoir un ensemble de production de petits films qui vont montrer un peu les coulisses qui s'activent autour de la rénovation de ce parcours, puisque l'on a vraiment une multitude de métiers, des restaurateurs du patrimoine, aux producteurs-réalisateurs de multimédia et d'audiovisuel, aux équipes du Musée qui préparent les collections. On va quand même avoir des centaines de personnes qui vont œuvrer, des ébénistes, des menuisiers donc l'idée va être justement de faire aussi, de donner rendez-vous un petit peu tous les mois pour voir la progression et donner envie. Donc il va y avoir un plan, évidemment, de communication. Comme je le rappelais en préambule, les gens viennent quand même parce qu'il y a un Château, même s'ils le cherchent donc ils le trouveront à partir de décembre 2024. Mais cela va être justement le but, cela va être de communiquer aussi sur à la fois un Musée, mais un Château qui va se visiter et qui, finalement, en propose une nouvelle offre. Donc c'est cet accompagnement qui va se faire à partir de la fin de cette année, enfin sur un an, pour accompagner l'ouverture, qui va justement créer une destination nouvelle qui n'existe pas encore aujourd'hui et qui n'est pas identifiée pour une offre Château. Mais cela va être un vrai plus. Après, cela va être aussi des professionnels qui vont le faire et qui ont cette habitude-là.

Madame le Maire

Voilà. D'autres questions ? Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Merci Madame pour votre présentation. Quel est le montant, le coût final des travaux, s'il vous plaît ? Merci de nous le rappeler.

Madame le Maire

Vous parlez de quoi ? Du parcours immersif ? Du Château ?

Monsieur Eric MARCOT

Les travaux réalisés au Château en totalité durant la période établie. Le montant total de la somme investie.

Madame le Maire

Alors, pour le parcours immersif, ce dont on parle ce soir-là, c'est 2,4 millions, 2,5 millions d'euros, dans lesquels il y a le parcours immersif, mais aussi la rénovation de toutes les menuiseries des Tours qui vont être réalisées prochainement et la rénovation des murailles : la Muraille Sud et une partie de la Muraille Nord. Donc cela, c'est le coût des travaux dans l'immédiat. Ensuite, vous avez le coût du réaménagement de l'esplanade, du réaménagement des réserves, parce qu'au-delà du parcours immersif, c'est tout le site du Château qui va être réaménagé. Les réserves dont on parle, le réaménagement et la respiration de ces réserves, qui, aujourd'hui, sont situées dans les combles du Château et qui ne sont pas conservées dans des conditions optimums, cela doit être amélioré. Le fait du déménagement du Conservatoire nous permet de les conserver dans de bonnes conditions, mais là, cela nécessite des travaux. Et puis, il y a le réaménagement des archives. Vous savez que nous avons des archives à Montbéliard extrêmement importantes, parce que nous avons été Comté, nous avons été Duché, nous avons été allemand et français, donc toutes ces archives se mélangent. Elles sont très importantes et nous sommes arrivés au bout des surfaces, au bout de l'utilisation des surfaces actuelles des archives, donc il faut les agrandir. Donc, l'ensemble de cela, du parcours immersif, des travaux des murailles, des fenêtres, des menuiseries, l'extension des archives, le réaménagement des réserves et la Maison du Bailli, donc le logis des gentilhommes, cela représente environ 30 millions d'euros de travaux qui seront réalisés sur 12 ans, 15 ans, en fonction de nos capacités financières. Mais aujourd'hui, dans l'immédiat, c'est 2,5 millions d'euros pour le parcours immersif. Après, on prendra le temps qu'il faudra. Ce n'est pas le parcours immersif qui coûte cette somme-là, c'est le réaménagement total du Château sur une période d'une douzaine d'années, sachant que ce projet émerge au Pôle Métropolitain et c'est le projet qui sera, dans le mandat, ici, le plus subventionné. C'est-à-dire que l'on peut espérer un peu plus de 7 millions d'euros de subventions d'ores et déjà aujourd'hui. Donc une participation des collectivités importantes.

Monsieur Eric MARCOT

Donc cela correspond bien aux 37 millions qui nous ont été présentés dernièrement.

Madame le Maire

Absolument.

Monsieur Eric MARCOT

Moi, je trouve que ce projet, votre présentation très intéressante, mais il me semble que c'est beaucoup, beaucoup trop cher. Madame le Maire, vous vous rendez compte, 37 millions !

Madame le Maire

Non, pas 37, je vous ai dit 30 ! Cela sort d'où ces 37 !

Monsieur Eric MARCOT

Oui, enfin, 30, 37 ! Vous savez, à l'arrivée, je pense que l'on dépassera les 40 millions allègrement.

Madame le Maire

Oui peut-être !

Monsieur Eric MARCOT

Alors que l'on n'arrête pas, sur notre territoire, de perdre des emplois, je rappelle quand même...

- Intervention inaudible -

Monsieur Eric MARCOT

Laissez-moi terminer. Je rappelle quand même que la grande maison Peugeot, en 1978, employait 43 000 personnes. Aujourd'hui, elle en emploie plus que 6 000. Des commerces qui ferment les uns après les autres à Montbéliard, des offres de logements, il n'y a pas d'offres de logements potables. J'ai des amis qui cherchent un logement aujourd'hui, il n'y a que dalle. La ZUP, la Petite-Hollande qui flambe, d'accord ? Et le FCSM qui se meurt. Donc est-ce que l'on n'a pas d'autre priorité, aujourd'hui, que de dépenser 37 millions sur le Château ?

Madame le Maire

Bien, alors, écoutez, Monsieur MARCOT, on ne va pas discuter des heures là-dessus parce que nous ne serons jamais d'accord. Donc comme nous sommes, je vais faire preuve d'un peu d'autorité, voilà, comme nous sommes majoritaires, et que de toute façon, vous aurez beau parler, parler, parler, nous allons -je te laisse la parole après, Christophe- avancer sur ce projet. Pourquoi ? Parce qu'il va être facteur d'attractivité pour le territoire. Vous croyez que l'on fait cela pour quoi ? Pour se faire plaisir ? Pour un grand projet ? Non. Nous espérons, et Monsieur LANÇON a posé la question, comment vous allez faire venir des gens ? Eh bien, on espère que cette communication réussie, active et offensive va faire venir beaucoup de monde. Je vais vous donner un exemple. Ce week-end, il y avait les 40 ans de la 205. J'étais la seule élue, entre parenthèses. C'est quand même bien dommage.

Madame Christine SCHMITT

J'y étais !

Madame le Maire

Ah, bon, je ne vous ai pas vue, excusez-moi. Donc il y avait des élus de la Ville de Montbéliard....

Madame Christine SCHMITT

Pas en même temps !

Madame le Maire

Pas en même temps, d'accord. Il y avait 700 voitures, 4 000 personnes présentes. Parlez avec les restaurateurs et les hôteliers, ils étaient ravis. Les hôtels étaient pleins. Voilà ce que l'on espère faire pour le territoire. Parce que vous proposez quoi ? On va faire un machin à la « retirete », un petit machin tout kéké, tout petit, on va dépenser beaucoup moins d'argent ? Et Dieu sait si je suis très attentive aux dépenses des deniers publics. Je peux vous dire, vous pouvez demander à tout le monde...

Monsieur Eric MARCOT

Combien...

Madame le Maire

Je finis Monsieur MARCOT, je ne vous ai pas coupé la parole. Voilà. Donc l'enjeu, il est de rendre attractif notre Ville et notre territoire pour faire venir beaucoup de personnes, pour créer une richesse, du retour sur investissement. Un autre exemple, le Marché de Noël. 500 000 visiteurs. Cela coûte cher, le Marché de Noël. La Ville de Montbéliard paye plein pot, là, elle n'a pas les subventions, d'ailleurs, que nous aurons sur le Château...

Monsieur Eric MARCOT

C'est un autre sujet !

Madame le Maire

Eh bien, sur le Marché de Noël, les restaurateurs sont ravis, demandez-leur. Si on supprime le Marché de Noël, il y en a qui perdent quatre mois de chiffre d'affaires. Les hôtels marchent merveilleusement bien. Aujourd'hui, nous créons une activité touristique d'emplois non délocalisables. Alors, on n'aura jamais les 40 000 salariés de chez Peugeot, cela, on en est bien conscient mais nous faisons avec ce que nous avons. Nous avons une pépite, nous avons un joyau dans cette ville. Eh bien, il faut le mettre en valeur. Autrement, on fait quoi ? On laisse tomber, alors. On laisse tomber le Château dans la ville. Bon, enfin, de toute façon, cela n'est pas du tout la manière dont nous voyons les choses. Et je regrette que vous ne soyez pas d'accord avec nous et pas convaincu de ce projet, mais on fera savoir aux Montbéliardais que vous n'êtes pas convaincu de ce projet-là et que vous n'y participerez pas. Christophe.

Monsieur Christophe FROPIER

Je ne sais plus quoi répondre, finalement, Monsieur MARCOT.

Déjà, vous remercier pour la présentation. C'est une belle présentation qui, pour ceux qui ont suivi, nous fait rêver. Elle nous donne déjà envie de venir visiter ce Château et ce parcours immersif. Je crois que c'est une chance, Monsieur MARCOT, le Château. Je l'ai déjà dit. Et c'est une vraie chance pour notre territoire. En plus, vous nous donnez à la fois des raisons, vos raisons, finalement, comme quoi cela coûte trop cher, et puis, de l'autre côté, vous nous dites que c'est plus ce que c'était Peugeot. Si ce n'est plus ce que c'était Peugeot, il va falloir trouver des solutions. Il va falloir trouver des plans B. Et le Château, c'est notre plan B, Monsieur MARCOT. C'est la façon, à un moment donné, de redonner de l'attractivité à notre territoire. C'est la façon de retrouver des emplois. Moi, je suis abasourdi de la façon dont vous parlez de la Ville. Vous n'êtes plus Conseiller Municipal de Nommay, vous êtes Conseiller Municipal de Montbéliard...

Monsieur Eric MARCOT

Que je connais très bien !

Monsieur Christophe FROPPIER

Laissez-moi finir, s'il vous plaît !

Monsieur Eric MARCOT

Que je connais très bien !

Monsieur Christophe FROPPIER

Laissez-moi finir ! J'ai eu mal aux oreilles, mais je vous ai écouté jusqu'au bout ! À un moment donné, quand on est Conseiller Municipal de Montbéliard, on défend sa Ville, que l'on soit dans la Majorité ou dans l'Opposition. Dire ici même, ici même, que notre Ville se meurt, que les commerces ferment, alors que c'est faux, il y a plus d'ouvertures que de fermetures. Dire que l'on a des logements qui sont...

Madame le Maire

Indécents.

Monsieur Christophe FROPPIER

Qui sont indécents...

Monsieur Eric MARCOT

J'ai dit qu'aujourd'hui...

Monsieur Christophe FROPPIER

Si vous cherchez un appartement ou une maison, venez nous voir !

Monsieur Eric MARCOT

J'ai dit que l'on ne trouvait pas, aujourd'hui, de logements potables à Montbéliard. C'est cela que j'ai dit.

Madame Léopoldine ROUDET

Il y en a !

Monsieur Eric MARCOT

Donnez-moi les adresses !

Monsieur Christophe FROPPIER

Laissez-moi finir, Monsieur MARCOT ! Et je laisserai répondre mon collègue sur le FC Sochaux, parce que je crois qu'en plus, c'est l'apothéose.

Madame le Maire

Bien. Une autre intervention ? Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

A mon tour, je voulais aussi remercier Kantara pour la présentation de ce projet sur le Château que l'on aura l'honneur d'inaugurer en décembre 2024. Alors oui, on investit. Oui, c'est une somme, mais

en même temps, vous l'avez dit, si on veut faire revenir des habitants, si on veut aider les commerces, si on veut aider la Ville sur l'attractivité, sur le plan touristique, cela passe aussi par le Château. On a la chance d'avoir un Château, ce n'est pas toutes les villes qui en ont un. Et en plus, il est en bon état. Donc autant en profiter, autant investir. Alors quand on n'investit pas, on manque d'ambition et quand on investit, on dépense trop.

Moi, Monsieur MARCOT, je voulais revenir sur le FC Sochaux, parce que j'ai de très, très mauvaises nouvelles. Comme vous êtes très copains avec Samuel LAURENT, qui a foutu le club en l'air, peut-être que vous allez nous donner des informations que personne ici n'a pour le moment.

Madame le Maire

Voilà. Donc ce Château, c'est un très, très beau projet, moi, j'y crois vraiment. C'est un projet d'attractivité qui doit permettre de rayonner, mais au-delà de rayonner, cela ne suffit pas de rayonner, il faut qu'il y ait des gens qui viennent visiter notre Château, qui viennent vivre, manger à Montbéliard, dormir à Montbéliard, etc., etc. Je l'avais déjà dit la dernière fois : 500 000 visiteurs au Marché de Noël, si vous en captez, ne serait-ce que 20 %, vous avez 100 000 visiteurs qui viennent visiter le Château. 100 000 visiteurs, alors qu'aujourd'hui, je crois que nous sommes à un quart de visite avec les Musées. Voilà. Cela me semble un objectif tout à fait atteignable. Et 100 000 visiteurs, c'est ce qui permet d'équilibrer à peu près un budget. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les spécialistes qui ont et exploitent des châteaux à but touristique.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Pas sûr, Madame, que les visiteurs du Marché de Noël visitent le Château. Je pense que l'on n'a pas affaire à la même population. Je ne pense pas qu'ils aillent au Château.

Madame le Maire

J'ai parlé de 20 %. Si nous arrivons à capter 20 %.

Monsieur Eric MARCOT

Est-ce que l'on a mesuré, aujourd'hui, le nombre de visiteurs au Château ?

Madame le Maire

Oui, je viens de le dire : 25 000 visiteurs par an à peu près, selon les années. Entre 20 et 25 000. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, avec les Musées, nous avons 25 000 visiteurs. Eh bien, demain, avec ce parcours immersif du Château, avec son histoire, son patrimoine, sa culture, ses personnages importants, avec une communication forte, vous l'avez bien compris, elle doit prendre tout de suite la communication, il faut que cela marche immédiatement, eh bien, nous espérons avoir quatre fois plus de visiteurs. Et je pense que le défi est tout à fait relevable. Tout à fait relevable. Le Musée Peugeot, l'aventure Peugeot, c'est 70 000 visiteurs par an. Et on peut fort bien travailler avec eux, d'ailleurs. On s'alimentera l'un l'autre.

Christophe.

Monsieur Christophe FROPPIER

Et le Château de Châteauneuf qu'on avait évoqué, on en avait parlé ici, c'est plus de 100 000 personnes par an. Châteauneuf.

Madame le Maire

Voilà. En tout cas, nous, nous y croyons. Et puis, chaque élu, ici, doit y croire et puis vendre sa ville, son territoire, son Château pour qu'ensemble, on réussisse, justement, à monter un petit peu plus haut que les difficultés actuelles. Voilà.

Eh bien, écoutez, merci beaucoup.

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Question n° 1 « Approbation de la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle sise au 1, avenue Chabaud Latour – Cession aux Consorts KAHRAMAN ».

1. APPROBATION DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SISE AU 1, AVENUE CHABAUD LATOUR – CESSION AUX CONSORTS KAHRAMAN

Madame le Maire expose :

C'est l'approbation de la procédure de déclassement du domaine public pour la parcelle 1 rue Chabaud. Vous savez, c'est cette maison qui s'appelait La Chaumière, qui appartenait donc à la Ville depuis un certain nombre d'années et que nous souhaitons donc mettre en vente. Nous avons un investisseur privé qui est très intéressé par ce patrimoine pour en faire à la fois le siège d'un bureau d'études et permettre l'installation de deux commerces à l'intérieur du bâtiment, à l'étage.

Pour cela, il faut déclasser du domaine public avec un retour au privé, il y a un certain nombre de formalités administratives à respecter et notamment une enquête publique sur quatre points qui sont :

- l'étude de la voie piétonne entre l'immeuble de la Chaumière et la maison au 3 rue Chabaud
- la portion de trottoir devant la maison
- les places de stationnement et leur desserte le long des marronniers
- le cheminement jusqu'aux places de stationnement depuis le prolongement de la rue de Chambrier

Cette enquête publique s'est déroulée du 27 avril au 16 mai. Le Commissaire Enquêteur a estimé sans réserve que le projet proposé servirait l'intérêt général.

Il vous est donc proposé, ce soir, la désaffectation matérielle du bien en vue de le vendre à un privé.

La cession pourrait se faire pour 120 000 € avec une estimation des domaines qui était de 110 000 €, donc un prix d'achat un tout petit peu plus élevé que ce qui était proposé par les domaines.

Et donc il vous est proposé, ce soir, de constater la désaffectation de cette parcelle et de se prononcer favorablement sur la cession de la propriété 1 rue Chabaud Latour, d'une superficie de 1 478 m² au consorts KAHRAMAN.

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 2 « Approbation de la procédure de déclassement du domaine public communal des parcelles sises rue Maurice Ravel et Claude Debussy – Déclassement anticipé – Cession à Néolia ».

2. APPROBATION DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES SISES RUE MAURICE RAVEL ET CLAUDE DEBUSSY – DECLASSEMENT ANTICIPE – CESSION A NEOLIA

Madame le Maire expose :

C'est la même chose pour des parcelles situées à la Petite-Hollande.

Il s'agit, là, d'une procédure de déclassement du domaine public. Nous avons voté le 5 octobre 2022, dans le cadre de la rénovation urbaine, la démolition d'une tour de neuf étages au 12 rue Maurice Ravel.

L'enquête publique porte sur les places de stationnement qui sont situées autour de cette tour et des chemins piétonniers qui vont de la rue Maurice Ravel à la rue Debussy. Là aussi, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable. Au terme de cette procédure, une deuxième délibération se prononcera sur le déclassement du domaine public des emprises concernées avec une procédure de déclassement anticipée. Donc l'acte de vente par la Ville au profit de Néolia qui est intéressé pour reconstruire des logements locatifs et des maisons en accession à la propriété, ce qui donnerait 23 logements nouveaux, pourrait se faire rapidement. Et nous procéderions à un échange de terrains sans soulte entre un terrain qui nous appartient et un terrain qui appartient à Néolia.

Donc il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur cette désaffectation, de fixer le délai de constat de la désaffectation avec un maximum d'une temporalité de six ans, de ne pas fixer de pénalités dans la clause résolutoire et de se prononcer favorablement sur la cession à Néolia de ce tènement foncier.

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 3 « Cession appartement 17 rue Hélène Boucher – Monsieur FATIEVI ».

3. CESSION APPARTEMENT 17 RUE HELENE BOUCHER – MONSIEUR FATIEVI

Madame le Maire expose :

Toujours à la Petite-Hollande. Nous avons, nous étions, nous sommes toujours, d'ailleurs, propriétaires d'un appartement au 17 rue Hélène Boucher dont l'achat avait été rendu nécessaire par l'obligation de service d'un concierge qui était affecté au gymnase du collège Pergaud. Le collège Pergaud ayant été démoli, eh bien, une fois que notre concierge est parti en retraite, nous n'avons plus l'utilité de cet appartement que nous nous proposons donc de vendre.

Nous avons une proposition de vente à 27 500 €. Cette somme est faible parce que l'appartement est en mauvais état donc il y a énormément de travaux à faire dedans.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'imagine que si le prix est faible, c'est sans doute parce qu'il est en mauvais état, mais même si on fait 15 000 ou 20 000 € de travaux dedans, peut-être que l'on n'en fait pas plus que cela quand même... En tous cas, j'ai attiré l'attention sur le déclassement qu'il y a pour un certain nombre, enfin, disons, de la valeur des logements, entre autres des logements privés sur la Petite-Hollande. Et on en a un exemple, un logement de 63 m² quand même, donc ce n'est pas un tout petit logement qui est vraiment très bon marché. Alors, je ne critique pas, a priori, je n'ai pas d'opposition par rapport à la vente, enfin, j'aurai une remarque quand même à faire après. Mais donc, en fait, ce que l'on voit, c'est qu'il y a un vrai déclassement et qu'il faut que l'on arrive... Alors, c'est du travail à long terme, je suis d'accord, c'est difficile à faire, je suis d'accord aussi mais cela n'empêche que l'on a un exemple flagrant sous les yeux de la dépréciation qui peut y avoir.

Il y avait un deuxième aspect dans mon intervention, c'est que Monsieur FATIEVI, j'ai déjà entendu, je crois, son nom, parce qu'il est propriétaire d'autres logements sur la Petite-Hollande. Et donc, ce que l'on voit en ce moment, dans un certain nombre de copropriétés, je pourrais en citer au moins quatre,

c'est que finalement, il y a de plus en plus de propriétaires non occupants, ce qui veut dire qu'il y a une... Disons, c'est des gens qui investissent pour louer, mais qui ne se préoccupent pas nécessairement des conditions dans lesquelles la vie a lieu dans la copropriété. Et puis, quand il s'agit de faire des travaux de rénovation, eh bien, souvent, c'est des personnes qui s'opposent aux travaux de rénovation. Alors, je ne veux pas lui faire de procès d'intention, à lui, particulièrement, mais je dis qu'en fait, cette vente... Enfin, le fait qu'il y ait de plus en plus de propriétaires non occupants sur la Petite-Hollande, eh bien, cela fait un petit peu... Alors, le mot est peut-être un peu fort, mais des « marchands de sommeil ». Il n'y a peut-être pas d'autres solutions, je conçois peut-être, mais cela n'empêche que cela montre bien qu'il y a un très gros travail au niveau de la rénovation urbaine, au niveau de l'accompagnement des propriétaires, etc. Voilà.

Madame le Maire

Vous savez que c'est l'ensemble de la Ville et même du territoire qui subit cette diminution du montant des achats immobiliers. C'est sûr que quand il y avait 40 000 salariés chez Peugeot, on s'arrachait les maisons, on avait énormément de mal à en trouver, elles étaient prises d'assaut quand elles étaient à peu près en bon état. Aujourd'hui, la situation économique du territoire fait que le prix de l'immobilier a baissé, peut-être aussi de manière plus importante à la Petite-Hollande en raison de tout ce qui se passe, et on peut le comprendre. Il y avait énormément de copropriétaires qui vivaient correctement dans le quartier qui, aujourd'hui, réfléchissent à deux fois, en tous cas, quand ils vieillissent, eh bien, ils vendent leur bien ou quand ils n'en ont plus l'utilité. Mais moi, je ne demande qu'une chose, c'est que ce quartier retrouve sa tranquillité d'antan. Donc, cela veut dire retrouver police, retrouver justice avec des sanctions à hauteur des méfaits ou des actes qui sont faits, parce que, la Ville, elle a joué sa part depuis de très nombreuses années dans le quartier, d'abord avec une somme très importante de services publics encore présents. Nombre de quartiers voudraient avoir autant de services publics dans leur quartier. Je le cite toujours, mais la CAF, la Sécu, le Tribunal, deux maisons de retraite, deux piscines, un centre socioculturel, un nouveau centre commercial où nous avons quand même investi des sommes importantes, de nombreux gymnases, etc. Après, on peut avoir la plus belle des maisons, le plus beau des logements, si le comportement des gens n'est pas un comportement correct et qu'il y a des nuisances qui sont provoquées le soir, le week-end, etc. On comprend que les gens aient envie d'aller habiter ailleurs. Moi, je n'appelle de mes vœux qu'une chose, c'est que les gens, dans ce quartier, puissent vivre bien, en paix, en tranquillité et soient heureux. C'est tout. Comme cela existait, comme c'était le cas il y a 40 ans, ou 50 ans, ou 30 ans même. Quoiqu'il y a 30 ans, cela commençait...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis d'accord avec vous, sauf qu'il ne faut pas que cela soit seulement un vœu pieux. Il n'y a pas que la Ville de Montbéliard qui est responsable, loin de là, je suis bien d'accord avec vous, mais il y a l'Etat aussi qui ne donne pas les moyens et qui, quand cela s'énerve un peu trop, finalement, interdit de vendre les mortiers d'artifice. Mais bon, finalement, c'est, j'allais dire, du coup par coup, on amène deux ou trois cars de CRS une fois de temps en temps, histoire de montrer qu'il se passe quelque chose. Mais de toute façon, on ne prend pas le mal à la racine. Je parlais, entre autres, de la vie des copropriétés, ce que l'on voit, c'est qu'il y a des copropriétés qui ont de plus en plus de peine à vivre, des copropriétés qui sont en déficit, etc., parce que les gens ne payent pas leurs charges, etc., mais c'est lié aussi au monde dans lequel on est. Et je pense qu'il y a un énorme travail qui devrait être fait, et c'est sans doute un peu la Ville, c'est aussi PMA, c'est aussi l'Etat, et l'Etat, à mon avis, en ce moment, il ne fait rien du tout.

Madame le Maire

Vous voyez les événements qui se sont passés la semaine dernière, quand même, où le pays était à feu et à sang, et pas que la Petite-Hollande, Monsieur MARCOT, parce que, vous savez, j'ai discuté avec d'autres Maires, j'étais à l'Elysée et je peux vous dire que c'était terrifiant d'entendre les témoignages des Maires. Terrifiant ! Pas de police dans certains quartiers pendant deux heures. Quand je dis pas de police, c'est pas de police du tout. Des élus qui étaient dans leur Mairie, où ça tirillait dans tous les sens, et où une élue a dû être sortie grâce au GIGN. On marche sur la tête ! On marche sur la tête ! Donc, voilà, je pense que les choses se sont, et fort heureusement, calmées, mais sur le fond, qu'est-ce qu'il y a vraiment sur le fond aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'il y a ? Moi, je suis très

interrogative, et je peux vous dire, Alexandre est pessimiste sur le FCSM, moi, je suis pessimiste sur la manière de prendre les choses sur le fond.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Sur le fond et sur le long terme.

Madame le Maire

Et sur le long terme. Mais en général, le fond, cela va avec le long terme.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ce n'est pas quelque chose qu'on va résoudre en deux coups de cuillère à pot, c'est quelque chose qui va durer. Ce qu'il y a, c'est que l'on est tout le temps en train de..., on lance un projet, on en lance un autre. Alors, maintenant, c'est « Ville résiliente », « Quartier résilient », machin, etc. Mais, en fait, qu'est-ce que « Quartier résilient » a apporté à Montbéliard ? Je n'en sais rien.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Sans avoir de réaction à chaud, parce que là, on est toujours dans les réactions à chaud par rapport à la violence intolérable, par rapport à tout cela. Moi, ma proposition, vous l'aviez fait à la Petite-Hollande où on avait assisté à une réunion avec le Préfet, avec le Commissaire de police, il ne manquait que l'Education Nationale, d'ailleurs, c'était bien dommage. Moi, je pense que cette enceinte-là, ici, le Conseil Municipal pourrait faire l'objet d'une réunion entre nous, exceptionnelle, justement, par rapport à ces difficultés de vivre à la Petite-Hollande, dans les quartiers. Moi, j'habitais il y a 40 ans dans le quartier à la Petite-Hollande, vraiment au centre de la Petite-Hollande. On ne peut pas revenir à cela, ce n'était pas ça. Et toutes les populations... Il y a 30 % de turnover, par exemple, à la Petite-Hollande. Et on tolère que des populations en difficulté soient, excusez-moi du terme, de moins en moins entassées, mais soient regroupées ici. Et donc, on ne peut plus comparer à ce qui existait il y a 40 ans. Je pense que les revenus moyens il y a 40 ans et les revenus moyens actuels des gens qui habitent est complètement différent. Il a peut-être été divisé par deux ou trois. Mais je m'arrête parce que les réactions à chaud pourraient être nombreuses et peut-être des fois, quelques fois, être un petit peu trop, comment dire, trop tranchées, je pense. Je crois que l'on a besoin de réflexion, on a besoin de gens qui connaissent le terrain. Ici, c'est la deuxième fois que l'on a des interventions sur le Château et pourquoi pas consacrer un Conseil Municipal, en toute quiétude, sur cette difficulté. Il y a 15 ans, il y avait cette difficulté et, globalement, autour de la table, on sait bien qu'elle a des risques de se reproduire, cette difficulté, ces problèmes, et que c'est inutile de se renvoyer la balle, c'est la faute des parents, etc. D'ailleurs, pour la petite histoire, c'est assez amusant de donner des leçons sur les parents. Vous avez vu sur les réseaux sociaux, c'est plutôt amusant, le fils de Nadine MORANO, il a quand même été mis en examen. Le fils d'Éric ZEMMOUR, il a été mis en examen. Le fils d'Éric DUPOND-MORETTI a été également mis en examen. Donc c'est difficile de donner des leçons dans ce temps-là. Je pense qu'il faut une attitude rationnelle, constructive entre nous. Il y a des désaccords entre nous obligatoirement qui seront présents, mais il faut qu'on le fasse dans un climat apaisé. Et comment on fait pour qu'entre la rénovation urbaine, qui est très forte sur la Petite-Hollande et ailleurs, comment on met peut-être plus et autrement de cohésion sociale qui reste quand même le volet plutôt faible actuellement. Évitions aussi, ce matin, par exemple, a été interrogé le leader du Rassemblement National qui disait un petit peu ce que vous dites, il disait qu'il y a des villages qui n'ont rien du tout, eux, ils ne brûlent pas. Oui, mais une fois que l'on a dit cela, qu'est-ce que l'on a dit une fois que l'on a dit cela ? Les policiers, il y en a assez, il n'y en a pas assez, je n'en sais rien. Et j'arrêterai ici, parce que je ne souhaite pas que l'on débâte de ce moment ici. On constate et on est tous d'accord qu'il faut que cela s'arrête. Ces violences se sont arrêtées. Il risque d'y en avoir d'autres. Et comment on fait, rationnellement pour nous, élus aussi, sur tous les quartiers de Montbéliard, eh bien, on puisse échanger, et voilà, en invitant les personnes. On l'aura encore cette difficulté.

Madame le Maire

La réponse, elle n'est pas unique.

Monsieur Eric LANÇON

C'est bien pour cela que...

Madame le Maire

Les Maires ont beaucoup parlé d'éducation, bien sûr, de sécurité, de justice, et beaucoup d'éducation, voilà, avec les parents. Certains Maires disaient par exemple : « Il n'y a que les garçons qui sortent et qui ont des agissements qui sont délictueux. Les filles ne sortent pas. Alors pourquoi on arrive à empêcher des filles de sortir et pas des garçons ? ». Il y a eu une multitude d'interventions qui prouvaient l'état de déstructuration de notre société, avec une présence de l'Etat qui doit être réaffirmée. Oui, il faut mettre des services publics dans les quartiers. Absolument, il faut. Mais aujourd'hui, l'Etat quitte les quartiers, puis demande aux Mairies de faire à la place. C'est quand même cela, aujourd'hui. C'est « Je m'en vais et je demande aux villes », pas qu'à Montbéliard, partout.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Je suis en accord avec vous en disant qu'effectivement, aujourd'hui, on manque sans doute de policiers. Simplement rappelez les 13 000 policiers qui ont été supprimés avant 2017 par Nicolas SARKOZY. Rappelez que sur le périmètre de l'ancien PMA, 29 communes, on a perdu l'équivalent d'une brigade de Gendarmerie. Voilà, cela, il faut le dire. On a connu, j'ai connu, à Champvallon, aux Champs Montants, à la Petite-Hollande, les commissariats décentralisés. La Gendarmerie, ils avaient un petit bureau dans un bloc -un bloc n° 8- à Champvallon, aujourd'hui, cela n'existe plus. Je me souviens...

Madame le Maire

C'est pour cela que je parle de services de proximité. C'est vrai.

Monsieur Eric MARCOT

Je me souviens du Préfet de Police de Marseille qui avait été mis au piquet par un Président de la République, lui disant, « Tu n'es pas là pour aller jouer au foot avec les gars dans le quartier », mais c'était peut-être là qu'il fallait mailler le territoire pour avoir les bonnes infos. Aujourd'hui, il n'y a plus personne. C'est morne plaine.

Madame le Maire

Le constat est grave et alarmant.

Monsieur Christophe FROPIER

Il faudra faire attention, parce que Nicolas SARKOZY, aujourd'hui, il est plus proche du Président de la République et de votre famille politique que de la mienne.

Monsieur Eric MARCOT

Je ne sais pas. Je ne suis pas du tout... Je ne suis pas un intime, Christophe. Je ne suis pas un intime.

Monsieur Christophe FROPIER

Vous n'avez pas mangé avec !

Monsieur Eric MARCOT

Pas du tout. Je ne suis pas un intime avec...

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est juste pour, disons, commenter un petit peu ce que vous avez dit par rapport aux garçons et aux filles. Ce n'est pas du tout pour contester, mais peut-être que certaines autorités peuvent penser que les garçons sont plus décérébrés que d'autres. Ce n'est pas pour imiter une parole de qui que ce soit. Peut-être pour dire aussi à cette occasion-là que les mots excessifs sont toujours beaucoup plus, disons, pénibles à supporter et beaucoup plus actifs pour arriver à réveiller les gens pour qu'ils arrivent à faire des bêtises. Voilà.

Madame le Maire

Voilà. Eh bien, cela nous aura emmené loin, la vente de cet appartement, mais c'est révélateur du mal de notre société. Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 4 « Servitude au profit d'ENEDIS pour passage d'une ligne électrique sur des parcelles communales – 18 rue de Velotte – Constitution ».

4. SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SUR DES PARCELLES COMMUNALES – 18 RUE DE VELOTTE - CONSTITUTION

Madame le Maire expose :

Tout est dit dans le titre. Il s'agit d'autoriser Enedis, à titre gratuit, pour faire ces travaux, qui permettront d'alimenter suffisamment en électricité le centre Simone Veil.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 5 « Servitude au profit d'ENEDIS pour passage d'une ligne électrique sur des parcelles communales – Lieudit Vavoillères à Bethoncourt – Constitution ».

5. SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SUR DES PARCELLES COMMUNALES – LIEUDIT VAVOILLERES A BETHONCOURT - CONSTITUTION

Madame le Maire expose :

C'est la même chose mais, cette fois-ci, pour le collège, pour l'accès au collège de Bethoncourt où une partie est sur la commune de Bethoncourt, une autre partie sur la commune de Montbéliard. Pour

permettre l'alimentation, donc, en électricité au futur collège, nous devons signer une convention avec Enedis, cette fois-ci, pour la somme de 20 €. On ne va pas aller loin avec cela ! Bien. Alors, je pense que l'on ne peut pas s'y opposer. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 6 « Séjours d'été au Centre Nature et Plein-Air de Charquemont – Colonies Apprenantes 2023 – Signature d'une convention entre l'Etat et la Ville de Montbéliard ». Je laisse la parole à Alexandre GAUTHIER.

6. SEJOURS D'ETE AU CENTRE NATURE ET PLEIN-AIR DE CHARQUEMONT – COLONIES APPRENANTES 2023 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Déjà ! Bon, vous savez qu'en 2020, il y a un dispositif d'Etat qui s'appelle Colonies Apprenantes qui a été lancé par l'Etat et qui permet à des villes comme la nôtre, qui ont des Centres de Loisirs avec Hébergement, de pouvoir bénéficier d'une aide de l'Etat pour tous les enfants de 3 à 17 ans qui passeraient plusieurs nuits, 5 jours et 4 nuits exactement, dans ces centres de loisirs. Donc le montant par enfant s'élève à 332 € par inscrit. Et puis, cela concerne les enfants en situation de handicap qui viennent des QPV, dont le coefficient familial, alors ce n'est pas cumulable, c'est soit ou soit, dont le coefficient familial est compris entre 0 et 1 500 €, ou ceux qui sont placés auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le montant maximum de cette subvention peut atteindre 72 180 €.

Il vous est demandé de voter, ce soir, d'autoriser le Maire signer la convention à ce dispositif.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°7 « Traitement des biodéchets – Groupement de commandes avec le CCAS ». Alexandre.

7. TRAITEMENT DES BIODECHETS – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est le traitement des biodéchets, groupement de commandes avec le CCAS, donc Ville et CCAS. Comme l'Agglomération a voté pour la REOMi, on doit gérer au mieux nos déchets, cela concerne aussi les collectivités et cela passe aussi par la gestion des biodéchets. Donc comme on a plusieurs restaurants scolaires, six exactement, et le Foyer Bossière, cela nous fait une prestation que l'on va devoir financer pour traiter nos biodéchets, donc 6 700 € pour les six restaurants scolaires, 1 100 € pour le Foyer Bossière, hors taxes.

Il est proposé de signer un contrat avec la société Agrivalor qui traitera ces besoins.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Subventions aux associations – Année 2023 ». Christine SCHMITT.

8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023

Madame Christine SCHMITT expose :

1/ Association CHEER DANCE

Oui, merci. On va déjà parler de l'association CHEER DANCE. C'est une association assez récente sur Montbéliard. Elle est présente depuis 2022. C'est une association pour laquelle on ne verse pas de subventions, mais que l'on accueille dans nos locaux. C'est une association dynamique qui participe à beaucoup de choses pour la Ville de Montbéliard, et qui a notamment participé à une grande compétition à Lyon le 21 et le 22 mai. Ils ont rapporté déjà de très beaux résultats, des coupes et des médailles. Le déplacement était assez élevé, comme tous les déplacements actuels en bus, cela coûtait 1 620 € et ils nous ont sollicité pour une petite subvention de 500 € qui les aide, malgré tout, beaucoup. Voilà.

Madame le Maire expose :

2/ SPA Allondans

La même demande de la SPA qui est située sur la commune d'Allondans mais qui travaille beaucoup sur Montbéliard. Ils ont dû faire face, depuis un certain nombre d'années, à des dépenses supplémentaires pour stériliser les chats, pour les soigner, etc. Ils demandent une participation exceptionnelle de la Ville. Donc, on leur propose 500 €.

3/ Association Passeport Tibétain

Nous avons également l'association Passeport Tibétain, association que nous avons toujours soutenue depuis de nombreuses années, qui réalise un film qui s'élève à 29 000 €. Evidemment, un film qui a trait à l'indépendance du Tibet. Et nous proposons, là aussi, de leur verser une subvention de 500 €.

Donc, pour ces trois associations, je vous propose... M. LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Evidemment, nous serons d'accord. J'ai une remarque sur l'ASCAP tennis. Autant, sur le FC Sochaux, ne rêvons pas, nous avons très peu d'influence sur le sort du FC Sochaux. Par contre, sur l'ASCAP tennis, qui va à Belfort, je pense qu'entre vous, Mairie de Montbéliard -tout à l'heure, on entendra l'Adjoint aux Finances, qui va nous rapporter qu'il y a des crédits de fonctionnement qui arrivent, qui avaient été possiblement prévus, et donc qui arrivent- et PMA, il aurait été bien heureux que l'ASCAP tennis reste à Montbéliard-Ville, pour des raisons sportives, obligatoirement, pour des raisons de dynamique sportive, pour des raisons de vie du territoire, qui va au-delà du tennis, puisque, d'un point de vue collectif, ils étaient au plus haut niveau français en équipe. C'est un réservoir, ou plutôt une couveuse à champions. C'est dommage. Et vous auriez pu sauver l'ASCAP sur le Pays de Montbéliard. Je parle de l'ASCAP tennis. Notre niveau sportif est en baisse régulière. Le FC Sochaux, je pense que son destin est à peu près scellé. J'espère que non. Et à partir de là, vous auriez montré que vous avez aussi un intérêt pour le sport. Voilà.

Madame le Maire

Nous avons, Monsieur LANÇON, tout à fait un intérêt pour le sport. La meilleure preuve étant que lorsque l'ASCAP a dû quitter un certain nombre de locaux qui étaient vendus par Peugeot à l'Agglomération pour en faire la ZIF (Zone Industrielle Foncière), nous avons récupéré un certain nombre d'activités sportives. Aujourd'hui, non seulement nous donnons une subvention non négligeable à l'ASCAP, mais la valorisation des locaux donnés à l'ASCAP est de 290 000 €. 290 000 € ! Donc Montbéliard a joué sa part, et largement. Donc moi, j'attends maintenant que les autres communes ou l'Agglomération fassent le même effort que la Ville de Montbéliard. Voilà. La réponse, elle est claire. Nous avons joué, nous, notre part.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Je rebondis sur vos propos. Moi, je pense que la grande maison Peugeot veut se séparer de l'ASCAP comme elle s'est séparée du FCSM. Voilà.

Madame le Maire

On est d'accord, mais est-ce que c'est à la Ville de Montbéliard de récupérer tout ce que les autres ne veulent plus ?

Monsieur Eric MARCOT

Pas du tout ! Pas du tout ! Deuxième commentaire : le montant de la subvention pour la SPA, je pense qu'il faut doubler le montant et le passer à 1 000 €.

Madame le Maire

Ecoutez, aujourd'hui...

Monsieur Eric MARCOT

Pour nos amis des bêtes !

Madame le Maire

Oui, non, mais d'accord. On a montré que l'on était d'accord de participer à la SPA. C'est la première fois, je vous ferai remarquer. Aujourd'hui, la fourrière est sur le territoire d'Allondans, déjà, et c'est une compétence de l'Agglomération. Donc une fois de plus, la Ville de Montbéliard intervient. A un moment, si vous voulez, on ne peut pas tout demander à la Ville de Montbéliard. Vous serez le premier, le jour où on augmentera les impôts, à dire qu'il ne fallait pas les augmenter. Donc ça va ! On gère correctement. Et chaque fois que l'on peut faire, aider, accompagner, on le fait. Mais la solidarité, elle est aussi que chaque commune de l'Agglomération doit jouer son rôle et prendre sa part.

Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°9 « Atelier des Mûles – Renouvellement du matériel son et lumières – Demande de subvention auprès du Centre National de la Musique ». Philippe TISSOT.

9. ATELIER DES MOLES – RENOUELEMENT DU MATERIEL SON ET LUMIERES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Monsieur Philippe TISSOT expose :

L'Atelier des Mômes va fêter bientôt son 40^{ème} anniversaire en décembre de cette année. La dernière acquisition de matériel, que ce soit son ou lumière, remonte à 2008. Aujourd'hui, on sait que les technologies ont beaucoup évolué, notamment dans le domaine de la lumière, avec les projecteurs LED et tout ce qui accompagne. Et donc nous avons reçu une demande pour contribuer, puisque nous sommes propriétaires des locaux, au renouvellement du matériel de scène. C'était une dépense qui n'est pas anodine. Et donc, nous avons dit que nous contribuerions à renouveler ce matériel dans la mesure où le Centre National de la Musique nous accompagnerait. Cet accompagnement pouvait être à la hauteur de 30% du coût de remplacement du matériel. Donc il y a des démarches qui ont été faites par l'association qui gère l'Atelier des Mômes en direction du Centre National de la Musique. Nous avons eu retour aujourd'hui que nous allons pouvoir bénéficier de ces 30%. Donc 31 302 €, finalement, pour la Ville, 13 500 € d'accompagnement pour une somme nécessaire au renouvellement de ce matériel de 44 802 €.

Pour cela, il convient donc d'approuver les présentes dispositions, d'approuver le plan de financement que je viens de vous présenter, et puis d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter donc la subvention attendue du Centre National de la Musique.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Karim DJILALI momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°10 « 15^{ème} Nocturne Etudiante – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le « 19, Centre Régional d'Art Contemporain », le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté et les associations étudiantes « AE UTBM » et « BDE MOSEL ». Philippe TISSOT toujours.

10. 15^{EME} NOCTURNE ETUDIANTE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION, LA VILLE DE MONTBELIARD, LE « 19, CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN », LE PAVILLON DES SCIENCES, L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE ET LES ASSOCIATIONS ETUDIANTES « AE UTBM » ET « BDE MOSEL »

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Je ne vous présente plus la Nocturne Etudiante puisque vous savez qu'elle existe depuis un certain nombre d'années. Nous aurons, cette année, la 15^{ème} édition, qui aura lieu, comme chaque année, en octobre, et cette année, ce sera le 6 octobre, de 18 h à 22 h. Cette Nocturne Etudiante permet aux étudiants de découvrir le dynamisme des structures culturelles de la Ville de Montbéliard et du Pays de Montbéliard.

Pour la mise en œuvre de cette nocturne, il convient de signer une convention. Il faut toujours signer des conventions. Cette convention associera le Pavillon des Sciences, le CRAC, Info Jeunes Montbéliard, le Musée du Château, ainsi que les deux grosses associations étudiantes. Voilà.

Donc il convient, pour mettre en place cette nocturne, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote M. Karim DJILALI momentanément absent* -

Madame le Maire

Question n°11 « Convention de partenariat entre la Ville de Montbéliard et Pays de Montbéliard Tourisme – Réseau Ambassadeurs ». Philippe TISSOT.

11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTBELIARD ET PAYS DE MONTBELIARD TOURISME – RESEAU AMBASSADEURS

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Donc je termine. Merci beaucoup. Il s'agit encore d'une convention de partenariat entre la Ville de Montbéliard et le Pays de Montbéliard Tourisme, par rapport au réseau des ambassadeurs.

L'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard a créé un réseau des ambassadeurs. Ce réseau rassemble tous les amoureux du Pays de Montbéliard qui aiment le parcourir pour en découvrir chaque recoin, chaque secret, chaque pierre, et évidemment faire connaître tout ce qu'il se passe d'un point de vue culturel à Montbéliard et dans le Pays de Montbéliard.

Il est proposé d'engager les Musées de la Ville de Montbéliard dans cette démarche. Et ce qui incomberait à la Ville de Montbéliard, donc via ses Musées, c'est de faire connaître les Musées de Montbéliard aux ambassadeurs titulaires du badge en présentant ses actualités et ses collections, d'encourager les ambassadeurs à venir découvrir l'activité des Musées en accordant un avantage exclusif qui est celui de la gratuité pour les membres du réseau des ambassadeurs du territoire, évidemment sur présentation de leur badge nominatif et bien sûr en cours de validité.

Les Musées s'engageraient également à communiquer à l'Office de Tourisme l'ensemble des informations nécessaires sur son activité. Il convient donc de signer, avec Pays de Montbéliard Agglomération, cette convention qui va permettre aux Musées d'entrer dans le réseau des nouveaux ambassadeurs du Pays de Montbéliard.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°12 « Prestations offertes aux bénéficiaires de la Carte Avantages Jeunes 2023 / 2024 ». Léopoldine.

12. PRESTATIONS OFFERTES AUX BENEFICIAIRES DE LA CARTE AVANTAGES JEUNES 2023 / 2024

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Merci Madame le Maire. Concernant les prestations qui sont offertes aux bénéficiaires de la carte avantages jeune, on offre les mêmes conditions que l'année précédente, il y a juste certains tarifs qui doivent être mis au goût du jour, à savoir la piscine de plein air qui est gratuite avec la carte

avantages jeune pour une entrée, la Ludothèque et la Marelle également, et la patinoire avec une séance à la patinoire offerte. Il y a également des impressions de photocopie au BIJ.

Il est demandé de valider ces gratuités.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

De la question n°13 à la question n°15, c'est Christophe FROPPIER. Question n°13 « Garantie d'emprunts à l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs – Habitat 25 – Amélioration de 24 logements sis 1 rue Oehmichen ».

13. GARANTIE D'EMPRUNTS A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS – HABITAT 25 – AMELIORATION DE 24 LOGEMENTS SIS 1 RUE OEHMICHEN

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit d'une garantie d'emprunts à l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs Habitat 25 pour l'amélioration de 24 logements sis au 1 rue Oehmichen à Montbéliard. C'est un bâtiment construit en 1968 et cet immeuble verra sa performance énergétique améliorée avec une isolation des façades et le changement des menuiseries extérieures. De même, le confort pour les locataires sera amélioré avec un réaménagement complet des cuisines et salles de bain ainsi que la pose de VMC et le changement des radiateurs.

Donc un coût global de 1 562 614 €, financé à hauteur de 130 000 € par les fonds propres d'Habitat 25, par diverses subventions et par des financements. Pour ces financements, Habitat 25 sollicite la garantie du Conseil Départemental du Doubs à hauteur de 60% et de la Ville de Montbéliard à hauteur de 40%, soit pour un montant de 243 448,40 €.

Il vous est donc demandé d'adopter les présentes dispositions et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre l'emprunteur, le Département du Doubs et la Ville de Montbéliard.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, je suis intervenu déjà plusieurs fois quand il y a des garanties d'emprunts, en demandant que l'on insiste sur le fait qu'il y a une amélioration de l'isolation, etc. Et je constate, comme quoi finalement, c'est bien de répéter, parce que je l'ai répété beaucoup de fois, mais cette fois-ci, je constate que dans la délibération que l'on va prendre là tout de suite, c'est indiqué. Alors, il y a encore un petit progrès qui pourrait être fait, c'est que ce soit marqué aussi dans la convention, parce que dans la convention, il n'y a rien du tout à ce sujet-là. Voilà. Mais comme j'ai envie d'encourager en disant « des progrès », je tenais à le signaler, mais cela ne veut pas dire que l'on est arrivé au bout du chemin. Cela vaut aussi pour la délibération n°14.

Madame le Maire

On va voir si on peut le demander à Néolia ou autres de l'écrire. Je vais vous dire, maintenant, les bailleurs, ils font tous des travaux d'isolation et de performance énergétique, parce qu'autrement, il n'y

a plus de possibilité, ou beaucoup moins, en tout cas, de démolir des bâtiments, et ils sont plus aidés et accompagnés par l'Etat quand ils rénovent des bâtiments. Et puis, il y a une obligation, en plus. Voilà.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est vrai qu'il y a des efforts de la part des bailleurs qui sont substantiels, je suis tout à fait d'accord, mais je ne vois pas pourquoi ils ne l'écrivent pas.

Madame le Maire

On en revient à ce que vous disiez tout à l'heure avec les copropriétés. Là, où il y a une vraie difficulté, c'est avec les copropriétaires qui n'ont pas les moyens que les bailleurs sociaux ont, et qui, s'il y a deux, trois récalcitrants ou copropriétaires qui n'ont pas d'argent, eh bien, cela plombe tout le projet d'une copropriété. C'est vrai cela.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Alors, si je peux me permettre, en fait, pour accompagner des gens et pour leur apporter un soutien peut-être au niveau technique parce que j'ai un petit peu de compétences, je pense que c'est aussi la complexité des démarches qui sont là derrière. Il y a des dépenses qui sont subventionnées largement, mais on ne voit pas pourquoi avoir autant de démarches à faire. Sur la rue du Petit-Chênois, il y a un certain nombre d'immeubles qui sont identiques mais pour chaque, il va falloir un audit, des études, etc. Les gens, même s'il ne leur reste pas beaucoup à payer, ils disent, « Mais comment cela se fait que l'on nous demande tout cela ? », sachant d'ailleurs qu'Habitat 25 ou Néolia ont déjà fait toutes ces études-là, et que l'on sait très bien qu'ils ont été construits de la même façon, que ce sont toujours des immeubles du même nombre d'étages, du même nombre, etc. Et à chaque fois, il faut faire quelque chose. Pourquoi ? Tout simplement parce que la réglementation nationale dit qu'il faut avoir fait cela avant. C'est du gaspillage d'argent public. Je trouve qu'il faut arriver à avoir quelque chose qui soit plus simple. Alors, évidemment, les organismes logeurs, donc les organismes HLM, ont une logistique derrière qui leur permet de faire. Et puis, en plus, quand ils ont quatre appartements, ils négocient un contrat pour un audit, ils négocient pour 20 000 € pour un immeuble, mais quand il y a quatre, on rajoute 2 000 € à chaque fois pour changer les numéros, c'est tout. Et donc là, il y a vraiment un gros travail à faire, parce qu'en fait, j'en ai discuté avec les personnes de la Région qui s'en occupent, les personnes de la Région, elles sont un peu bloquées, parce qu'on leur dit, de toute façon, l'Etat, il nous demande de faire cela, sinon, il n'y a pas de subvention. Je trouve que ce sont des choses qui sont aberrantes.

Madame le Maire

Mais vous savez, le bon sens n'est pas toujours...

Léopoldine.

Madame Léopoldine ROUDET

Juste pour donner quelques infos à Monsieur LACHAMBRE par mon métier. Vous savez qu'à l'heure actuelle, sur Montbéliard, on a un système qui s'appelle Gaïa Energies, qui aide justement les professionnels sur cette lourdeur administrative et les copropriétés. Les études, c'est à peu près entre 3 000 et 6 000 € pour un immeuble. Et aujourd'hui, on a une subvention. On paye 3 000 ou 6 000 € d'études et, au bout de quatre mois, on récupère 60% du montant de l'étude. Voilà. 50% par la Région, 10% par l'Agglo. Le seul défaut de cette étude, c'est qu'elle n'est valable que deux ans. Donc c'est un peu court entre deux Assemblées Générales pour faire le nécessaire derrière. En tout cas, sur la lourdeur administrative, on nous a un petit peu entendu, parce que ce système-là nous aide dans toutes les démarches à faire et regroupe et rencontre chaque copropriétaire individuellement pour voir les besoins de subvention individuels de chaque copropriétaire. Mais effectivement, il ne faut pas que la copropriété ait une dette supérieure de 8% du budget de la copropriété. Donc c'est toute cette partie un petit peu technique. J'ai envie de dire qu'en tout cas, on a vu les choses avancer depuis deux ou trois ans, là, d'autant plus depuis quelques mois. Il nous manque juste ce petit délai encore car deux ans c'est assez court entre le moment où on va avoir l'étude physique qui fait entre

30 et 50 pages, de faire faire des devis et d'activer les choses derrière. Mais en tout cas, cela a avancé dans le bon sens à ce niveau-là.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je ne suis pas très sûr parce que...

Madame le Maire

Cela ne pourra pas être pire.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Cela a avancé un tout petit peu mais il y a encore tellement à faire. Parce que quand il s'agit simplement de faire l'audit, c'est une chose. Mais quand ensuite il faut avoir un assistant à maîtrise d'ouvrage, qu'il y a tout un tas d'intervenants qui sont là derrière, les gens, ils trouvent que c'est trop compliqué. Pourquoi il y a tout ce monde-là ? Pourquoi on me pose des questions ? Alors, quand il s'agit de faire l'accompagnement personnalisé au niveau du financement, cela, c'est indispensable que chaque copropriété soit étudiée parce que la situation n'est pas la même pour tout le monde et pas la même pour tous les copropriétaires, déjà, ne serait-ce que cela, mais il y a encore beaucoup de choses qui sont faites en double ou en plus que double.

Madame le Maire

Très bien, nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Garantie d'emprunts à l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs – Habitat 25 – Amélioration de 24 logements sis 2 rue du Petit-Chênois ». Christophe.

14. GARANTIE D'EMPRUNTS A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS – HABITAT 25 – AMELIORATION DE 24 LOGEMENTS SIS 2 RUE DU PETIT-CHENOIS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Eh bien, même principe mais pour le 2 Rue du Petit-Chênois, pour 24 logements, avec la rénovation au niveau de la performance énergétique, l'isolation des façades et le changement des menuiseries extérieures, de même le confort pour les locataires sera amélioré avec le réaménagement complet des cuisines et salles de bain, ainsi que la pose de VMC et le changement des radiateurs. L'opération a un coût de 1 611 332 €, avec un apport en fonds propres de 131 000 €, des subventions et des financements. Et pour ces financements, Habitat 25 nous sollicite à hauteur de 40%, soit un montant de 262 535,60 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Ravalements de façades d'immeubles – Versement des subventions ».

15. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPIER expose :

C'est le ravalement des façades d'immeubles avec le versement des subventions. Donc deux demandes pour un demandeur. Les adresses des travaux, c'est au 36-38-40 Avenue Joffre et au 2-2B Avenue Chabot-Latour. Le montant des travaux, d'un côté est de 74 664 € et de l'autre de 56 853 €. Donc un montant de subventions, pour l'un, de 4 500 € et pour l'autre de 3 000 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Gilles MAILLARD.

Monsieur Gilles MAILLARD

Je ne participe pas au vote.

Madame le Maire

Ne participe pas au vote. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas	:	
Au vote	:	2

Madame le Maire

Question n°16 « Décision Modificative n°1 – Budget Principal ». Eddie STAMPONE.

16. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. Lors de la présentation du Budget Primitif 2023, le 3 avril dernier, je vous avais fait part de quelques incertitudes qui amèneraient une modification du budget par voie de Décision Modificative. Elle portait principalement sur le niveau de recettes fiscales, dont nous avons limité l'augmentation à un peu plus de 5% et à l'absence de données chiffrées sur l'application de l'amortisseur électricité. Nous restons toujours dans l'attente des éléments relatifs à l'amortisseur. En revanche, les données concernant les recettes fiscales étant à présent connues, elles sont intégrées dans notre première Décision Modificative de l'année qui est équilibrée à 609 913 € en section de fonctionnement et à 520 787 € en section d'investissement.

Comme à l'accoutumée, nous commencerons par la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont augmentées de 609 913 €. L'augmentation est principalement portée par la fiscalité directe locale avec un surcroît de recettes de presque 358 000 €, ce poste de recettes passant ainsi à 14 714 000 €. Ce montant reste provisoire. Les bases 2023 n'étant pas encore notifiées, une hausse de la taxe sur la consommation finale d'électricité est également constatée. Et par ailleurs, pour tenir compte de la gratuité des droits de place du marché de la Petite-Hollande durant les travaux aux hexagones, nous diminuons le montant des droits de place de 25 000 €. Les dotations et participations augmentent de 180 000 € pour tenir compte de divers ajustements, notamment suite aux notifications reçues. Il en va ainsi de la DSU qui augmente de 76 700 € ou encore de la compensation des taxes foncières des établissements industriels qui augmente de 45 000 €. Divers autres postes sont en augmentation par rapport au prévisionnel présenté en avril. Vous avez le détail de ces postes dans votre rapport de présentation.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 334 000 €. Ce sont les charges à caractère général qui impactent le plus les dépenses de fonctionnement. Parmi les plus significatives, une hausse des charges locatives et de copropriétés principalement due à l'augmentation du coût de l'énergie, une hausse des charges d'assurance et l'ajustement de divers postes relatifs à l'organisation de manifestations. A titre d'exemple, je citerai les journées de la gastronomie ou les 30 ans du Près la Rose ou encore les actions de communication autour de Montbel'été et de Château en scène. Les actions autour des Cités Educatives et de Solidacités nécessitent également des moyens supplémentaires, tout comme la remise en fonctionnement du Centre Nature et Plein Air de Charquemont en vue de l'organisation des colonies d'été ou encore de la prise en compte de l'augmentation du prix des prestations d'analyse de l'eau du centre aquatique.

Les autres charges de gestion courante prennent en compte la dépense supplémentaire liée à la convention d'indemnisation de l'imprévision avec Eurovia que nous verrons à la suite de ce Conseil.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, nous augmentons le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 275 900 € qui constitue un apport supplémentaire à l'autofinancement prévisionnel. Cette somme sera retranscrite en recette d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 520 700 €. On y retrouve l'achat de la gloriette rue Contejean, contribuant ainsi à la poursuite des acquisitions le long de l'Allan, et le rachat à l'EPF de l'immeuble situé aux 4 rue des Halles et 17 Place de Lizaine. Concernant cette dernière acquisition, la Ville souhaite mettre en œuvre un projet de cession afin que se bien retrouve sa vocation commerciale et professionnelle, tout en valorisant un habitat de qualité au centre-ville.

Outre ces acquisitions, nous vous proposons une dépense supplémentaire de 232 000 € pour la réfection du sol de sécurité de l'aire de jeu rue Greensboro suite à l'incendie qui avait eu lieu, je crois, l'année dernière, et la requalification des aires de jeux du secteur de la Chiffogne, et une dépense supplémentaire de 143 000 € pour les travaux du groupe scolaire Victor Hugo.

Divers équipements sont également budgétisés, tels que la console son pour l'Atelier des Mûles, ou le complètement de l'équipement de la Police Municipale. D'autres dépenses ont trait à différents chantiers de travaux liés à la poursuite du plan de renouvellement de l'éclairage public par exemple, à la réfection du mur d'enceinte et du portail du Centre de Nature et de Plein Air de Charquemont, ou à la végétalisation de la cour de l'école maternelle du Petit-Chênois.

Pour financer ces investissements, nous disposerons de 244 800 € supplémentaires issus d'ajustements de Dotations Politique de la Ville suite à leur notification, auxquels il convient d'ajouter l'autofinancement prévisionnel issu de la section de fonctionnement pour un montant de 275 900 €. L'emprunt prévisionnel est diminué de 3 400 €.

En conclusion, la DM n°1, outre ses ajustements techniques, renforce notre politique en faveur de la transition énergétique, de l'attractivité de la Ville, de l'amélioration du cadre de vie, de la qualité de nos équipements et de la pertinence et de la diversité des services à la population.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Madame le Maire

Bien, y-a-t-il des remarques ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, alors, je suis intervenu, quand on a parlé du budget par rapport aux investissements, puis à d'autres occasions, pour les investissements qui concernent tout ce qui est économie d'énergie dans les bâtiments de la Ville, et je vois que les charges générales augmentent de 245 000 €, et il y a marqué : « parmi les plus significatives, une hausse des charges principalement due à l'augmentation des coûts d'énergie ». En fait, toutes les dépenses d'énergie, et les augmentations des coûts d'énergie, ce n'est pas de l'investissement, bien sûr, c'est du fonctionnement. Alors que je souhaiterais que l'effort de la Ville soit beaucoup plus important, et je l'ai déjà dit, concernant les

travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics. Bon, il y a des choix à faire, c'est vrai, mais j'étais intervenu sur des montants de dépenses d'investissement, etc. On voit, là, ce que représente finalement le fait que les bâtiments ne soient pas très bien isolés, même pas isolé du tout dans certains cas. Alors vous allez me répondre qu'il y a des travaux qui vont être faits, je suis d'accord, il y en a qui vont être faits, mais quand on regarde ce qu'il se passe dans un certain nombre de communes, il y a une proportion qui est beaucoup plus importante et un avancement des travaux qui est beaucoup plus important que les nôtres.

Madame le Maire

Oui, alors c'est vrai. Il y a des travaux qui sont prévus, par exemple l'école Jules Grosjean, le Château avec le changement des menuiseries, tout ce qui touche à l'école maternelle du Parc. Et notre problématique, si vous voulez, c'est que l'on a tellement de bâtiments qui sont classés Monuments Historiques où on ne peut pas faire grand-chose sur l'extérieur, mais uniquement sur l'intérieur, ce qui complique encore plus les choses parce que les agents travaillent à l'intérieur et quand on fait des travaux, cela complique les choses. Et puis, on a quand même énormément de gymnases, d'activités culturelles, sportives, même si ce n'est jamais assez. Alors bon, moi, je veux bien que l'on fasse plus d'investissements pour faire des économies d'énergie, ce à quoi je suis d'accord avec vous là-dessus. Mais à un moment, il y a des choix que l'on doit opérer et qui ne sont pas forcément toujours faciles à faire, parce qu'en plus, il faut doper l'attractivité et l'activité de la Ville. Donc on essaie de trouver un compromis qui laisse une part, à chacun, intéressante et importante. Donc voilà. Tout en sachant que les habitants, je le répète, n'ont pas envie que l'on augmente les impôts. Donc cela commence à devenir la quadrature du cercle, cette affaire.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, mais quand on voit l'augmentation du coût des travaux qu'il y a eu pour la Maison Hirsch, avec les millions d'euros que l'on a réinvestis en plus, on aurait pu isoler un certain nombre de bâtiments. Alors bon...

Madame le Maire

Donc il ne fallait pas faire la Maison Hirsch ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Comment ?

Madame le Maire

Il ne fallait pas faire la Maison Hirsch, alors ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Écoutez, ce qu'il y a, c'est que quand on s'engage au départ pour un million d'euros, de tête, je ne sais plus, et qu'en fait, on arrive à 3,5 ou 4 millions, je ne sais pas combien...

Madame le Maire

Bon, alors, ce n'est pas tout à fait cela, mais vous savez... Qui pouvait prévoir qu'il allait y avoir une augmentation des énergies et la guerre en Ukraine ? Vous pouviez, vous, Monsieur LACHAMBRE ?

Monsieur Eric LANÇON

Puis tout ce que l'on a découvert en plus !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais écoutez, les Verts le disent depuis des années, pour ne pas dire des dizaines d'années. Monsieur DUMONT a été candidat en 2014, il avait déjà dit que l'eau et l'énergie seraient des problèmes du XXI^e siècle. Mais on n'écoute pas alors évidemment, après, on est surpris.

Madame le Maire

On écoute certaines choses mais on ne peut pas toujours vous écouter. Voilà. Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette DM ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, c'est pour dire à peu près la même chose, mais moins bien, sûrement, que mon collègue Bernard LACHAMBRE. On a parlé de l'investissement. Alors, dans le cas précis, vous augmentez le patrimoine de la Ville avec un coût qui est passé de 1,2 à 3,6, globalement, c'est fois 3. La première Autorisation de Programme en 2020 -je peux vous la retrouver, c'était le début- était à 1,2 millions, elle avait sûrement été sous-estimée, je pense. Mais on savait que l'on s'engageait sur des travaux compliqués en centre-ville, avec une zone très compliquée. Alors vous avez eu de nombreuses difficultés, mais il n'empêche que l'on a une augmentation de patrimoine à préserver, à chauffer, etc et, en plus, on a une Maison Hirsch qui ne rapportera pas une plus-value en termes commercial, en termes d'attractivité, au-delà...

Madame le Maire

Cela, vous n'en savez rien ! Vous n'en savez rien du tout !

Monsieur Eric LANÇON

On en a déjà parlé, je ne vous convaincras pas et vous ne me convaincrez pas non plus ! Non, je pense qu'il faut passer le braquet supérieur par rapport au réchauffement climatique. Actuellement, là, on voit que l'on vient de passer, au niveau de l'eau, en alerte sécheresse. On voit bien que tout ce qui arrive ne peut pas attendre. On ne peut pas attendre actuellement. Alors il y a tout ce que vous essayez de faire mais nous trouvons que vous faites insuffisamment sur des engagements, et puis il y a aussi quand même toute une campagne d'information à partager avec l'Agglomération et toutes les autres communes. Exemple : là, je viens recevoir, comme vous tous, un SMS de Véolia qui nous dit que l'on est en alerte et d'aller regarder sur le site de la Préfecture pour voir comment il faut faire pour réduire votre consommation d'eau. Je vais sur le site de la Préfecture, il n'y a rien du tout. C'est quelques exemples simples sur le défaut d'information. L'autre fois, on parlait des déchets ménagers. Je pense qu'il y a, actuellement, des sujets brûlants, sans aucun jeu de mots, qu'il faut absolument traiter d'un point de vue de l'information, de l'éducation, quelques fois, évidemment, de la contrainte, on ne passera pas, je pense, en dehors d'une certaine contrainte. Voilà. Moins consommer, moins chauffer, faire attention. Et vous avez, la Ville, et vous avez aussi, en tant que première Vice-Présidente, un rôle important à jouer pour que, tous, on aille dans le même sens. Voilà. Là, ce ne sont même pas des investissements, on est sur l'éducation, sur un souci. Voilà. Et c'était un petit peu pour compléter les propos de mon collègue.

Madame le Maire

Vous voyez, on le fait, tout ce qui touche à l'éducation en matière de moins chauffer nos bâtiments, on l'a fait avec tous les bâtiments de la Ville, avec des réunions avec les agents, avec les associations pour sensibiliser à tout cela. Et l'augmentation, là, que vous voyez, elle aurait été trois fois supérieure s'il n'y avait pas eu ces informations et cette sensibilisation. Donc, cela, c'est l'éducation, vous savez bien, c'est le principe de répétition. Donc, il faudra dire, redire, et re-redire surtout ces sujets-là qui sont des sujets d'importance. Mais voilà, à un moment, il faut trouver un équilibre sur la manière dont nous intervenons financièrement.

Bien, nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Gilles MAILLARD momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°17 « Protection fonctionnelle – Indemnisation des agents ». Eddie STAMPONE.

17. PROTECTION FONCTIONNELLE – INDEMNISATION DES AGENTS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La question suivante concerne la protection fonctionnelle d'un de nos agents de Police Municipale qui a été menacé et outragé par un individu qui était ivre et qui, visiblement, avait envie d'en venir aux mains. Cet individu a été condamné, par le tribunal correctionnel de Montbéliard, à verser la somme de 200 € à notre policier municipal. Cette personne est insolvable donc on met en œuvre la protection fonctionnelle prévue à l'article L134-5 du Code de la Fonction Publique et conformément également à la délibération du 19 avril 2010. Et donc, c'est la Ville de Montbéliard qui versera les 200 € à notre policier municipal et charge à la Ville d'essayer de recouvrer ces 200 € qu'elle ne recouvrera jamais.

Madame le Maire

Bien, y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Gilles MAILLARD momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°18 « Personnel communal – Avenant à la délibération n°2021-22.03-17 du 22 mars 2021 portant dispositions relatives à la durée et à l'aménagement du temps de travail – Mise en conformité avec la Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique – Modification ATT fixes ». Toujours Eddie STAMPONE.

18. PERSONNEL COMMUNAL – AVENANT A LA DELIBERATION N°2021-22.03-17 DU 22 MARS 2021 PORTANT DISPOSITIONS RELATIVES A LA DUREE ET A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL – MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI DU 6 AOUT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE – MODIFICATION ATT FIXES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous avons voté, en mars 2021, le principe de l'aménagement du temps de travail. Enfin, on avait remis de l'ordre dans l'aménagement du temps de travail dans la Ville. On était à 1 600 heures et il fallait que l'on passe à 1 607 heures réglementaires. Et dans les différentes dispositions, il y avait la mise en œuvre de trois jours fixes d'ATT qui avaient été positionnés : le vendredi suivant l'Ascension au mois de mai, le 24 décembre ou le vendredi précédent le 24 décembre si ce dernier tombait un week-end, et le 31 décembre ou le vendredi précédent le 31 décembre si ce dernier tombait un week-end. Or, cette année, le 24 décembre tombe, effectivement, dans le week-end. Le vendredi, donc, qui aurait dû être pris en ATT est le vendredi 22 décembre sauf que les congés débutent le 22 décembre. Les congés scolaires débutent le 22 décembre. Il est donc proposé de modifier ce que nous avons voté en mars 2021 de la manière suivante, c'est-à-dire que le 24 décembre ou le vendredi précédent le 24 décembre si ce dernier tombe un week-end, là, cela ne change pas, et dans le cas où les vacances scolaires débuteraient le week-end de Noël, la collectivité définira une autre date pour cet ATT fixe durant d'autres vacances scolaires. Et donc, on vous propose d'adopter déjà cette disposition-là et, pour l'année 2023, de faire en sorte que le jour fixe d'ATT sera le lundi 14 août, c'est-à-dire le lundi qui précède le 15 août, et les autres termes de la délibération sont inchangés.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°19 « Personnel communal – Mise en œuvre du télétravail à l'issue de la phase expérimentale ». Toujours Eddie STAMPONE.

19. PERSONNEL COMMUNAL – MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL A L'ISSUE DE LA PHASE EXPERIMENTALE

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Toujours en 2021. Donc, cette fois-ci, le 13 décembre 2021, nous avons adopté la mise en œuvre du télétravail dans la collectivité à titre expérimental pour une durée de 18 mois. Donc, les 18 mois étant passés, nous avons donc effectué un bilan qui a été présenté au CST le 16 juin 2023. Le Comité Social Territorial a donné également un avis. Voilà ce que l'on vous propose, donc, au titre du télétravail, mais cette fois-ci à titre définitif.

Le télétravail peut être exercé par tous les agents, quelle que soit leur catégorie, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel, 80 ou 90 %, donc tous ces agents-là sont admis à exercer du télétravail à condition qu'ils aient quatre mois d'ancienneté minimum. Bien évidemment, c'est au chef de service de valider la demande de l'agent puisque c'est le chef de service qui va estimer la maîtrise de l'agent sur ses fonctions. Et donc, c'est au cas par cas que les demandes seront examinées par les responsables hiérarchiques.

Le télétravail n'aura lieu qu'au domicile de l'agent. Et puis, bien évidemment, à tout moment, il peut être mis fin au télétravail, soit à la demande du télétravailleur, soit à la demande de l'administration, en respectant un préavis de deux mois ou ce préavis peut être également réduit en cas de nécessité de service. Sur la nature et la quantité du télétravail, on vous propose d'augmenter le nombre de jours de télétravail à hauteur de 40 jours flottants sur l'année et dans la limite de un jour par semaine. Evidemment, ce nombre de jours sera proratisé en fonction du temps de travail de l'agent donc, si c'est un agent à 90%, il pourra télétravailler 36 jours par an, ou si c'est un agent à 80%, il pourra télétravailler à hauteur de 32 jours par an. Ce nombre est non fractionnable, c'est-à-dire que toute journée prise, c'est en journée et pas en demi-journée, par exemple. Et l'agent devra respecter un préavis d'une semaine avant de faire sa demande de télétravail. Les mercredis et les vacances scolaires sont exclus du dispositif et les samedis pour les agents dont les services sont ouverts au public. Bien évidemment, en cas d'événements exceptionnels, comme par exemple des grèves ou des événements climatiques, l'agent pourra être autorisé à télétravailler deux jours par semaine. Également, en cas de formation organisée à distance, et notamment pour les formations d'intégration du CNFPT, on pourra autoriser l'agent à télétravailler sans décompte de la limite des 40 jours. Le télétravail n'étant pas un droit, le directeur peut annuler les jours de télétravail pour nécessité de service. Et en cas de raison médicale, évidemment, il pourra peut-être donner une dérogation à la limite des 40 jours annuels. Le télétravail peut être exercé, sauf dans les cas où la présence physique de l'agent est indispensable -on voit difficilement un jardinier télétravailler, par exemple- ou lorsque les équipements techniques sont incompatibles avec une mise à disposition à domicile, dans ce cas-là aussi, l'agent ne pourra pas télétravailler. L'agent devra attester sur l'honneur de la conformité de ses équipements aux normes prescrites par la collectivité. Il y a un certain nombre de matériels qui est mis à disposition de l'agent, vous avez la liste sur votre projet de délibération, je ne vais pas le reprendre. Et le service informatique pourra apporter toute son aide et dépanner les agents mais il ne peut pas intervenir au domicile de l'agent. Dans le cas de la sécurité des données, il y a plusieurs dispositions qui sont prises et qu'il est demandé à l'agent de respecter, vous les avez également dans le projet de délibération, elles concernent surtout la sécurité des données. Pendant le temps de travail, le télétravail, c'est du travail donc pendant son temps de travail, l'agent n'est pas autorisé à se déplacer

pour des motifs personnels. Quand il est au bureau, il ne se déplace pas pour des motifs personnels. Quand il est à la maison en télétravail, c'est exactement la même chose. Lorsqu'il y a des réunions qui sont dispensées en présentiel, en dehors de la collectivité, l'agent ne sera pas autorisé à télétravailler ce jour-là. Et bien évidemment, si l'agent doit se présenter sur son lieu de travail pour nécessiter de services le jour où il devait télétravailler, son télétravail est annulé. Le temps de travail est identique à celui exercé au bureau.

Il y a différents aspects juridiques, je ne vais pas revenir dessus. En matière d'hygiène et de sécurité, nous avons également les mêmes règles qui s'appliquent à la maison qu'au travail. Donc en cas d'accident de travail, ce sont les mêmes règles qui s'appliquent. Et en cas d'accident de travail, la Formation Spécialisée du CST pourra se rendre à l'adresse de la personne qui aurait eu un accident de travail à la maison.

Et enfin, concernant le coût pris en charge par l'employeur, il est proposé de ne prendre en charge aucun frais au titre du télétravail. Si un agent estime que le télétravail a un coût, eh bien, il peut venir travailler au bureau.

Madame le Maire

Des remarques ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis d'accord avec le télétravail, il n'y a pas de question particulière mais, simplement, ce que je remarque, c'est que les gens sont obligés de télétravailler depuis leur domicile. Et c'est plutôt de l'expérience, parce que j'ai trois enfants dont deux qui font beaucoup de télétravail et puis le troisième, de toutes façons, il est en Suisse, donc ce n'est pas nécessairement la même réglementation mais le télétravail, ils peuvent le faire ailleurs que chez eux.

Madame le Maire

Ben pas chez nous !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, mais est-ce que cela a été négocié ? Est-ce qu'il y a une raison, etc. ?

Madame le Maire

Non parce que l'on souhaite que les personnes restent chez elles, en fait. Parce qu'autrement, si vous allez dans un espace de coworking, vous êtes à un endroit, vous êtes à un autre endroit, c'est extrêmement difficile pour la collectivité de gérer cela. En plus, je vous rappelle que ce sont nos ordinateurs, avec toute la sécurisation des ordinateurs que nous pouvons assurer, nous, et si vous commencez à disperser les gens partout, vous pouvez être sûrs qu'il y aura un énorme virus. Comme me disent tous les informaticiens, le problème dans les collectivités, ce n'est pas si le virus arrive mais c'est quand il va arriver.

Monsieur Philippe TISSOT

Il est déjà arrivé à Montbéliard !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je vous fais part de ce qu'il peut se passer ailleurs, dans des collectivités locales, par exemple, entre autres. Et donc, voilà.

Madame le Maire

Excusez-moi, je n'ai pas écouté Monsieur LACHAMBRE !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai un exemple dans une collectivité locale où, en fait, ils ne sont pas obligés de travailler chez eux. Voilà. Mais bon...

Madame le Maire

Eddie STAMPONE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. Moi, j'ai aussi un exemple d'autres employeurs qui refusent que le télétravail s'exerce dans des tiers lieux. C'est surtout une question de sécurité des données. Quand on utilise un ordinateur, il ne faut surtout pas se brancher sur un réseau extérieur, externe et puis, il y a aussi toute la question relative à la confidentialité. Donc, effectivement, le tiers-lieu est proscrit. Il y a également les questions relatives aux accidents de travail. Et donc, c'est à la maison que l'accident de travail peut survenir et pas sur un tiers-lieu puisque l'agent s'engage, il certifie qu'il est dans des conditions optimales pour pouvoir travailler, c'est-à-dire qu'il travaille comme s'il était à la maison, avec un bureau, un fauteuil, et tout l'équipement qui lui permet de travailler dans des conditions correctes et de sécurité à son domicile.

Madame le Maire

Voilà. Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°20 « Personnel communal – Secrétariat du Conseil Médical – Adhésion au Centre de Gestion du Doubs ». Eddie STAMPONE.

20. PERSONNEL COMMUNAL – SECRETARIAT DU CONSEIL MEDICAL – ADHESION AU CENTRE DE GESTION DU DOUBS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Depuis le 11 mars 2022, les instances médicales ont été modifiées par la fusion des Commissions de Réforme et du Comité Médical en une seule instance, le Conseil Médical, qui se réunit en deux formations, soit une formation restreinte, soit une formation plénière. Vous avez le détail dans les cas dans lesquels la formation restreinte ou la formation plénière se réunissent. Je ne reviendrai pas dessus. Compte tenu de la fusion de ces deux instances et de la volonté de simplification des réunions du Conseil Médical, d'assurer une équité de gestion dans les dossiers de l'adhésion antérieure de la collectivité au secrétaire de la Commission de Réforme, il apparaît nécessaire d'adhérer au Centre de Gestion du Doubs pour cette partie de l'activité. Les missions exercées par le Centre de Gestion sont purement administratives, elles permettront ainsi d'instruire les dossiers, de préparer les dossiers et les notes de présentation, de convoquer les membres et d'exercer une information réglementaire, de présenter les dossiers devant la Commission de Réforme et d'éditer et de transmettre les Procès-Verbaux de cette instance.

La Ville de Montbéliard reste compétente pour la gestion des dossiers en amont, avec l'explication et le conseil aux agents, et également de la décision qui sera prise à l'issue de la vie rendue par le Conseil Médical. L'idée étant, bien évidemment, de dégager du temps au service Ressources Humaines sur cette activité purement administrative et de travailler, avec la ressource que l'on aura gagnée, bien en amont, notamment sur tout ce qui concerne la prévention et puis le reclassement avant d'en arriver au Conseil Médical.

Après l'avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Centre de Gestion du Doubs pour la mission de secrétariat au Conseil Médical et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Doubs.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°21 « Personnel communal – Référent déontologue des élus locaux – Adhésion au Centre de Gestion du Doubs ». Toujours Eddie STAMPONE.

21. PERSONNEL COMMUNAL – REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX – ADHESION AU CENTRE DE GESTION DU DOUBS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Cette fois-ci, cela concerne la déontologie. Alors, ce n'est pas une secte ! La charte de l'élu local prévoit que l'élu local doit exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité, qu'il poursuit le seul intérêt général au cours de son mandat et qu'il veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt, qu'il s'abstient de prendre toute mesure lui accordant un avantage personnel, qu'il est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat. Et donc, pour faciliter l'exercice de ces principes déontologiques, la loi « 3DS » prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.

Chaque collectivité doit désigner un référent déontologue. Ce référent assure les missions de conseil. Il est aussi, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêt et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée. Il est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle.

Dans ce contexte, donc, le Centre de Gestion du Doubs propose, aux collectivités de son ressort géographique, une liste de référents déontologues. Vous avez la liste de ces personnes qui sont soit des magistrats administratifs, soit pour l'une, un maître de conférences en droit public.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les référents déontologues, d'adhérer au Centre de Gestion du Doubs pour la mission d'assistance et de conseil, d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion entre la Ville et le Centre de Gestion du Doubs et de prendre acte de la charte de l'élu local telle qu'elle est définie en annexe.

Madame le Maire

Bien. Des remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, je vais le faire sur le ton d'humour ! On sera d'accord, évidemment. Je vais rassurer Monsieur GAUTHIER, on ne consultera pas le référent déontologique par rapport à sa petite remarque en fin de Conseil Municipal -on en a déjà parlé- : « Pour être respecté, il faut être respectable ». Nous n'interviendrons pas auprès du référent déontologue. La déontologie c'est devoir, faire quelque chose. Mais on en a déjà parlé en dehors. C'était une boutade que je referme tout de suite. Mais c'est très bien, ce rapport.

Madame le Maire

Oui, oui. Bien. Moi, je ne ferai pas de commentaire. Pour moi, c'est un truc de plus, quoi. Enfin, voilà. Qui complique les choses. Est-ce que vous savez ce que cela veut dire « 3DS » ? Marie-Laurence, dites-nous.

Madame Marie-Laurence BART

Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique.

Madame le Maire

Voilà. Bien. Oui, voilà. Bien. Alors, nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°22 « Personnel communal – Convention de mise à disposition de Monsieur Vincent LEBEGUE de la commune d'Arcey auprès de la Ville de Montbéliard ». Eddie STAMPONE.

22. PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MONSIEUR VINCENT LEBEGUE DE LA COMMUNE D'ARCEY AUPRES DE LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

On vous propose une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville d'Arcey, Monsieur Vincent LEBEGUE, qui est détenteur du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. La Ville d'Arcey nous propose de nous le mettre à disposition pour la période du 1^{er} au 25 août pour exercer les fonctions de surveillant de baignade à la piscine d'été.

Vous avez les missions qui lui sont confiées. Voilà.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Nora ZARLENGA momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°23 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ». Eddie STAMPONE pour sa dernière question.

Monsieur Eddie STAMPONE

J'ai juste oublié de préciser que concernant la Ville d'Arcey, évidemment, la Ville de Montbéliard reversera une partie du salaire de Monsieur LEBEGUE. Voilà.

Madame le Maire

On va payer ce Monsieur. Au cas où vous feriez du souci pour lui, il aura bien un salaire ! Voilà. Et puis la piscine va bien. Vous savez qu'il y a eu des travaux, des fuites importantes, tout est revenu à

la normale. Les habitants du quartier et de la Ville et d'ailleurs, peuvent revenir se baigner, ce qui fera beaucoup de bien par cette chaleur excessive. Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Une demande d'information. J'ai eu le directeur de STAPS, là, qui montait une formation sur deux ans, et qui semblerait, va s'arrêter. Alors pourquoi je le dis ici ? Parce que vous le savez très bien. C'est-à-dire qu'il y a deux types de formations : Sports co et Natation. Et il semblerait, à moins qu'il y ait des changements, j'en ai parlé aussi avec le Vice-Président de PMA, que cette formation s'arrête sur la Ville de Montbéliard. Évidemment, c'est porté par l'Agglomération, mais la Ville avait une implication. On m'a rappelé le contrat qui, pour eux, n'était pas tenable, mais c'est une espèce de convention que vous aviez pour offrir gratuitement la piscine et ensuite qu'ils reviennent. Alors je pense qu'entre l'Agglomération, entre vous et puis entre le directeur de STAPS, au risque que cette formation s'en aille, est-ce qu'il n'y a pas une possibilité, évidemment, de trouver peut-être un accord pour éviter que cette formation s'arrête... C'est quand même une vingtaine d'étudiants, c'est aussi de l'attractivité, c'est du logement, c'est des consommateurs aussi. Voilà. En sachant, je pense que vous allez dire que ce n'est pas entièrement à vous de payer, ce qui est tout à fait normal, je l'entends bien comme cela, mais est-ce qu'il n'y avait pas un moyen d'essayer de conserver cette structure ?

Madame le Maire

Écoutez, les choses sont très simples. Quand ils nous ont sollicités il y a quelques années pour bénéficier de notre piscine gratuitement, on a dit OK, mais vous nous trouvez deux jeunes, trois jeunes qui viennent être maîtres-nageurs à la piscine l'été, parce que vous savez que, comme toutes les autres collectivités, on a du mal de trouver des maîtres-nageurs. Ils ont dit oui. Ce sont les seuls qui ne payent pas, sauf, les pompiers dans le cadre de leur sécurité. Tous les autres payent. Ils se sont engagés et ils ne nous fournissent aucune personne, qui serait payée pendant les vacances, ce n'est pas gratuit. La première année, on a dit OK, la deuxième année, ils ne trouvent toujours personne. Ce n'est quand même pas compliqué, quand on veut devenir prof de sport ou animateur sportif, de trouver, sur les X jeunes qui viennent, deux ou trois personnes qui viennent nous aider à la piscine de Montbéliard. Nous, on les aide et, à un moment, il faut un renvoi d'ascenseur. Donc, voilà. S'ils nous trouvent deux jeunes dans l'année, il n'y aura pas de problème. S'ils ne trouvent pas, ils payent. C'est tout. Vous comprenez, c'est trop facile de dire « oui, oui, on vient, on va trouver du monde, il n'y a pas de problème, c'est facile » puis, au bout du compte, il n'y a personne. À un moment, voilà. En plus, quand on est dans l'Education Nationale, on doit montrer l'exemple et respecter ses engagements. Ils ne le font pas. Voilà, c'est tout. Mais qu'ils le fassent, puis tout le monde sera content, eux et nous.

Voilà, on va voter. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Maintenant, c'est, je crois, Gilles Maillard, c'est cela ?

Monsieur Gilles MAILLARD

Oui Madame le Maire, merci. La délibération n° 24 « Projet d'évolution du site du Château - Aménagement de la traversée de l'avenue Wilson - Convention avec le Département du Doubs » ...

Madame le Maire

Excuse-moi, Gilles, il paraît que l'on raté quelque chose. On n'a pas voté ? Ah, bon. Bien. Eddie, tu n'as pas présenté la question ?

Monsieur Eddie STAMPONE

Ben non !

Madame le Maire

Bon. Excuse-moi, Gilles. On revient à la question 23 qui n'a pas été présentée, c'est l'actualisation du tableau des emplois. Oui, j'avais passé la question trop vite.

23. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est le tableau des emplois qui va demander beaucoup de temps. Vous avez le projet de délibération sous les yeux. Je ne reviendrai pas dessus. Voilà, tout simplement.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions sur la question 23 ? Je n'en vois pas.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

On passe, cette fois-ci, à Gilles MAILLARD.

24. PROJET D'EVOLUTION DU SITE DU CHATEAU – AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE L'AVENUE WILSON – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU DOUBS

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Je rembobine ! Délibération n° 24 que vous avez donc tous lue. Il s'agit donc de repartir un petit coup au Château avant de redescendre très rapidement devant le Conservatoire, c'est l'aménagement qui est actuellement en cours pour la traversée de l'avenue Wilson, pour sécuriser la traversée. Vous en avez une illustration ici.

Pour résumer un petit peu, le Département est propriétaire de la voirie. La Ville de Montbéliard est propriétaire de tout le reste. C'est simplement une convention à prendre avec le Département du Doubs pour partager les frais de travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions que vous avez pu lire et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département du Doubs.

Il y aura à notre charge la somme de 221 106 € HT. Les 57 623 € restants seront à la charge du Département.

Madame le Maire

Vous avez une photo, là, de l'aménagement devant le Conservatoire pour aller jusqu'au Square du Souvenir et puis aux Blancheries. Aujourd'hui, la résine rouge n'est pas encore mise, il faut attendre quelques jours que le goudron sèche. Mais donc, à terme, cela donnera cette physionomie-là, avec un rétrécissement de la chaussée pour que les voitures aillent moins vite et pour sécuriser les passages du Square du Souvenir au Conservatoire pour les enseignants et les élèves. Et puis, vous avez un verdissement de toute l'allée, donc, une allée qui est créée avec un trottoir plus large et une haie vive que le service Espaces Verts chez nous entretiendra et cela donne, donc, un côté beaucoup plus paysagé à cet espace qui devient vraiment très, très vivant avec le Conservatoire et puis la montée sur le Château. Voilà.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'espère que vous vous doutez de la question que je vais vous poser !

Madame le Maire

Les vélos.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ah oui, exactement, vous avez gagné ! D'accord. Mais c'est dommage de gagner maintenant et de ne pas avoir gagné avant. On en n'a pas parlé. C'est en Conseil Municipal, mais bon, c'est le Département qui gère, donc je conçois. Mais moi, je suis quand même surpris de voir que l'on est en train de faire un aménagement, et d'ailleurs c'est contraire à la loi puisque théoriquement, à chaque fois que l'on fait un aménagement, on doit mettre en place, en prendre en compte la place des modes doux. Et là, on a réduit, mais... Evidemment, il aurait peut-être fallu mettre les arbres de façon différente ou je ne sais pas quoi, mais on aurait très bien pu mettre une piste cyclable. Alors, on va me répondre, oui, mais on peut toujours passer par la rue de Belfort qui est en zone 20 et on peut passer par ici et on peut passer par là. Cette rue-là, je la prends régulièrement parce que quand on arrive, on ne va pas commencer par tourner à gauche au feu vert devant l'Armée du Salut, puis ensuite passer par je ne sais pas où, etc. L'aménagement cyclable doit être un aménagement très fonctionnel et le plus court possible. Il y avait la place de faire cela, je ne comprends pas pourquoi on ne l'a pas fait.

Madame le Maire

Alors, normalement, les vélos peuvent passer le long du Conservatoire. C'est très large, là. Donc, normalement, ils devraient pouvoir passer là.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Cela sera indiqué ? Cela sera marqué sur le sol ?

Madame le Maire

On verra. Je vais quand même demander confirmation que piétons et vélos puissent passer par là et, à ce moment-là, on peut mettre la signalisation, oui.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je n'ai pas l'impression que l'on ait de quoi mettre... Parce qu'il faut qu'il y ait au moins 2,50 m pour qu'il y ait des vélos et des piétons.

Madame le Maire

On verra Monsieur LACHAMBRE. Mais je pense que les vélos peuvent passer, là.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ce qu'il faut, c'est que ce soit marqué.

Madame le Maire

On verra.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Quand on va du petit passage sous rail jusqu'à la gare, il y a un marquage, mais le marquage, en fait, on slalome. Moi, je n'ai jamais engueulé un piéton parce qu'il était sur l'endroit qui était marqué vélos, mais disons que, dans certains cas, je pense que cela pose problème parce qu'il y a des gens qui sont au téléphone, comme cela, puis qui naviguent d'une piste à l'autre.

Madame le Maire

Cela, vous ne l'empêcherez jamais.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis d'accord. Là, on avait la place pour faire une vraie piste cyclable et, finalement, on ne va pas la faire. C'est dommage.

Madame le Maire

On verra, je ne peux pas vous dire comme cela mais on verra. Pour moi, les choses ont été réfléchies pour tout le monde : vélos et piétons. On y pense toujours maintenant. Même si vous pensez que l'on n'y pense pas.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Question plutôt pratique : Est-ce que l'on a bien vérifié la hauteur et l'inclinaison du plateau ?

Madame le Maire

Du ?

Monsieur Eric MARCOT

Du plateau.

Madame le Maire

Pourquoi vous dites cela ?

Monsieur Eric MARCOT

Parce qu'aujourd'hui, en France, 60% des plateaux et ralentisseurs ne sont pas conformes. Simplement signaler qu'à Nommay, il y en a six, trois ont été démontés. Voilà.

Madame le Maire

Pour moi, il est largement dans les normes parce que je trouve qu'il n'est pas assez haut, vous voyez. Parce que quand on voit les fous du volant, qui, malgré la marche, tapent violemment, je pense qu'il est tout à fait dans les normes. Moi, je rajouterais bien même 2-3 cm si cela tenait qu'à moi.

Monsieur Eric MARCOT

Cela veut dire aussi que la peinture ne tiendra pas longtemps !

Madame le Maire

Cela dépend comment vous roulez. Si vous roulez calmement...

Monsieur Eric MARCOT

Si vous voulez augmenter la hauteur...

Madame le Maire

Peut-être qu'avec la résine que l'on va mettre, cela va un peu augmenter, non ? Cela fait quelle épaisseur, la résine ?

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

Ah, bon, bien dommage ! Voilà. Je peux vous dire que ça va parce que moi, j'y suis passée, et je trouve que ce n'est pas assez violent.

Monsieur Philippe TISSOT

C'est très doux !

Madame Léopoldine ROUDET

Cela dépend de la vitesse !

Madame le Maire

Oui, cela dépend de la vitesse. On arrive au feu donc, normalement, on est censé lever le pied mais enfin, comme il y a vraiment les fous du volant qui, au contraire, accélèrent.

Bien, nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Cet endroit est vraiment en train de s'embellir ! Encore plus quand il y aura les vélos dessinés sur le goudron.

Question n°25 « Requalification de la RD 432 et création de voirie nouvelle pour le futur collège de Bethoncourt – Signature d'une convention entre le Département et les communes de Bethoncourt et Montbéliard ». Toujours Gilles MAILLARD.

25. REQUALIFICATION DE LA RD 432 ET CREATION DE VOIRIE NOUVELLE POUR LE FUTUR COLLEGE DE BETHONCOURT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES COMMUNES DE BETHONCOURT ET MONTBELIARD

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Oui. Je reviens, donc, pour la délibération n° 25. Il s'agit de la requalification de la Route Départementale 432, la création d'une voie renouvelée pour le futur collège de Bethoncourt. Ici, il s'agit d'une convention tripartite entre le Département et les communes de Bethoncourt et Montbéliard. On est un petit peu dans le même dispositif que pour la délibération précédente, sauf qu'étant donné que c'est un équipement neuf initié par le Département du Doubs, c'est la totalité de la dépense qui sera à la charge du Département. Et suite à cette réalisation de travaux, il y aura une rétrocession des éléments qui appartiendront par la suite aux Villes de Bethoncourt et Montbéliard. Donc c'est la totalité des équipements, sauf la voirie qui restera propriété du Département. Donc la propriété en reviendra à la Ville, qui sera également en charge de l'entretien futur. La répartition entre Bethoncourt et Montbéliard se fera évidemment au niveau de la frontière communale.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Comme quoi, c'est possible de faire des pistes cyclables !

Madame le Maire

Alors vous voyez, là, c'est tout à fait possible... On a pensé à vous, Monsieur LACHAMBRE, c'est tout à fait...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais il faudrait y penser tout le temps !

Madame le Maire

C'est tout à fait réalisable. Donc il y a les vélos, il y a les arbres, il y a les voitures, il y a les piétons, il y a même de la lumière. Voilà.

Bien, on va voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°26 « Convention d'indemnisation de l'imprévision avec l'entreprise EUROVIA portant sur l'accord-cadre 2019-012 ayant pour objet « Travaux d'entretien de la voirie et des espaces publics – Années 2019 à 2022 » et sur le marché n°2020-011 ayant pour objet « Cœur de quartier Debussy / Massenet – Requalification des espaces publics – Lot n°1 : VRD » ». Gilles MAILLARD.

26. CONVENTION D'INDEMNISATION DE L'IMPREVISION AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA PORTANT SUR L'ACCORD-CADRE 2019-012 AYANT POUR OBJET « TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS – ANNEES 2019 A 2022 » ET SUR LE MARCHE N°2020-011 AYANT POUR OBJET « CŒUR DE QUARTIER DEBUSSY / MASSENET – REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS – LOT N°1 : VRD »

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Oui. Celle-là, c'est des finances, je ne sais pas pourquoi ce n'est pas Eddie qui la rapporte mais je vais m'en occuper ! La délibération n° 26 est la convention d'indemnisation de l'imprévision avec l'entreprise Eurovia portant sur l'accord-cadre 2019-2012 ayant pour objet « Travaux d'entretien de la voirie et des espaces publics - Années 2019 à 2022 » et sur le marché 2020-2011, ayant pour objet « Cœur de quartier Debussy / Massenet - Requalification des espaces publics - Lot n°1 VRD ».

Donc ici, il s'agit de marchés qui ont été établis avec Eurovia, pour lesquels il y a eu une forte augmentation des tarifs liés à la guerre en Ukraine, aux prix de l'énergie, etc. Et il y a maintenant la possibilité pour le fournisseur de revenir voir la collectivité et de demander à ce que les prix qui avaient été définis lors de la signature de l'accord soient revus. Dans le cas qui nous intéresse, donc vous l'avez lu dans la convention, l'entreprise Eurovia a estimé qu'il y avait 135 000 € de surcoûts, et donc, après vérification, avec de nouvelles façons de réévaluer, il y a eu une prise en charge d'à peu près la moitié qui est faite. Donc c'est la Ville de Montbéliard qui accepte de payer un supplément de 65 000 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'indemnisation de l'imprévision avec l'entreprise Eurovia.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Frédéric ZUSATZ momentanément absent -

Madame le Maire

Question n° 27 « Programme d'éclairage public 2023 – Subvention SYDED ». Gilles MAILLARD.

27. PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 – SUBVENTION SYDED

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

C'est encore moi ! La question n° 27 concerne le programme d'éclairage public 2023 et la subvention du SYDED. Au titre des travaux d'investissement du service BLEP, chaque année, des interventions sont effectuées sur le réseau d'éclairage public et 140 000 € ont été inscrits au BP 2023. Des opérations à venir sont prévues sur le budget 2023 :

- le stade Boxberger pour 50 000 €
- la Gendarmerie, réfection de l'éclairage extérieur pour 13 000 €
- divers imprévus pour 12 000 €

Donc, le programme d'éclairage public, 140 000 € moins 75 000 €, il reste 65 000 €.

Ces travaux relèvent de quatre catégories d'intervention :

- extension de réseau
- rénovation des réseaux
- économie d'énergie
- renforcement de l'éclairage

Vous avez dans la délibération la totalité des éclairages qui sont prévus pour être renouvelés. Cela concerne principalement le centre-ville puisque, suite à l'extinction de l'éclairage public dans beaucoup d'autres secteurs, c'est ici que l'on obtiendra la meilleure efficacité en remplaçant ces ampoules et en mettant des LED. Donc, vous avez la liste. Vous avez également la totalité des coûts engagés et vous avez également les économies générées. Donc, pour 61 630 kWh par an d'économie, cela représentera 3 700 € d'économie par rapport aux sommes investies que je vous avais indiquées préalablement.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions, d'approuver le plan de financement, d'autoriser le Maire pour les opérations concernées à solliciter auprès du SYDED des subventions pour 2023 et à engager les opérations dans la limite des crédits disponibles au budget.

Madame le Maire

Très bien. Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai vu qu'à propos des garanties d'emprunt, quand on répète beaucoup de fois la même chose, cela peut porter des fruits. J'ai déjà dit à propos des subventions du SYDED pour les programmes d'éclairage public qu'il y a des collectivités qui, au lieu de remplacer petit à petit, ont remplacé tout d'un coup, enfin tout d'un coup, un gros morceau en tout cas, cela permet de faire des économies dès le début et d'en faire plus. On gagne de l'argent à chaque fois et finalement, il semble, la Ville de Besançon l'a fait, que globalement, on n'est pas perdant et le climat est gagnant. Donc en fait, je regrette qu'à Montbéliard, on ne fasse pas ce genre de choses. Mais bon, je redis. Vous m'avez déjà répondu, je sais, d'accord, mais je redis quand même, parce que l'art de la répétition, c'est comme cela, des fois, que l'on gagne des batailles.

Madame le Maire

Alors oui, comme vous l'avez dit, je vous répondrai la même chose que précédemment. On fait, oui, sûrement pas assez vite à votre goût, mais bon, il faut aussi un équilibre, un petit peu, dans tout ce que l'on fait.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question « Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux sur les monuments classés et dans les Etablissements Recevant du Public : Châtel-Derrière / Château des Ducs de Wurtemberg ». Rémi PLUCHE.

28. PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LES MONUMENTS CLASSES ET DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : CHATEL-DERRIERE / CHATEAU DES DUCS DE WÜRTEMBERG

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire. Oui, donc, comme vous l'aviez indiqué au tout début de ce Conseil Municipal, on va faire des interventions dans un ERP, à savoir le Châtel-Derrière, le Château de Montbéliard, pour ainsi dire. Il s'agit de travaux sur un bien classé, à savoir les fameux travaux de restauration des menuiseries du parcours immersif et les travaux relatifs à la rénovation du parcours historique immersif pour la muséographie. Il y a aussi, bien sûr, l'aménagement ou la modification de l'ERP puisque ce Château est un ERP, donc travaux de modification de l'ERP liés à la rénovation du parcours historique.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer pour les opérations mentionnées les demandes d'autorisation de travaux sur immeubles classés au titre du Code du Patrimoine et d'autoriser d'aménager ou de modifier un ERP.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Le Conseil Municipal de ce soir est donc terminé.

Monsieur MARCOT, vous avez une intervention ?

Monsieur Eric MARCOT

Oui.

Madame le Maire

On vous écoute.

Monsieur Eric MARCOT

Oui, chose promise, chose due. Le 16 juin 2023, les élus du Conseil Municipal de Montbéliard ont été amenés à voter pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public pour 25 ans avec Dalkia pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain. Lors de l'étude de dossier, nous avons découvert que d'un quartier de Montbéliard à l'autre, la facturation pour les usagers du mètre cube d'eau chauffée varie de façon spectaculaire. Nos questions formulées sont restées sans réponse. Alors, ce soir, comme vous me l'avez demandé, je vous ai apporté deux factures. Ce sont deux factures d'Habitat 25 : une facture au 3 rue Jean-Walter, 25200 Montbéliard -Je vous donne les documents, ne vous inquiétez pas- où le mètre cube d'eau chauffée est à 3,30 € et une autre facture au 12 rue du Petit-Chênois, toujours à Montbéliard, bien entendu, où le mètre cube d'eau chauffée est à 6,60 €.

Madame le Maire

Elles datent de quand, ces factures ?

Monsieur Eric MARCOT

Ce sont des documents qui datent de mi-2022.

Madame le Maire

Mi-2022.

Monsieur Eric MARCOT

On est sur une période 1^{er} janvier au 31 décembre.

Madame le Maire

Vous me les donnez ?

Monsieur Eric MARCOT

Oui !

Madame le Maire

De toutes façons, je vous ai dit que l'on regarderait avec le service chez nous pour voir un peu. Après, je vous répète, le chauffage de l'eau chaude, c'est une chose, le chauffage de l'eau chaude et du chauffage, c'est autre chose. Il faut faire une moyenne des deux pour voir ce qui est intéressant. Merci bien.

Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Ce n'est pas une question, c'est une intervention que je dirais... Non, je ne vais pas la qualifier de diverse, c'est une intervention qui concerne le FC Sochaux Montbéliard. C'est officiel, on est bloqué en National jusqu'à ce qu'un repreneur mette les 10 millions, les 12 millions d'euros qu'il manque, auquel cas, s'il n'y a pas cette injection d'argent frais qui va dans les caisses du club, le club sera rétrogradé en National 3. C'est déjà presque officialisé, on aura vraiment l'information demain. C'est-à-dire qu'il va falloir, même si on a des désaccords parfois, créer l'union sacrée, enfin, il va falloir l'union sacrée autour de ce club, parce que c'est un patrimoine de notre territoire, de notre ville, de notre région, et nous sommes tous supporters des jaunes et bleus. Il va falloir le rester, il va falloir vraiment cette union sacrée. Tout se meurt, et il va falloir lutter et résister. C'est un pan de notre histoire qui est en train de s'effacer.

Madame le Maire

C'est bien triste tout cela ! Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, bien sûr. C'est le constat, aussi, de notre impuissance face à une mondialisation du foot.

Madame le Maire

Oui aussi.

Monsieur Eric LANÇON

Et aussi par, je pense, un responsable, certains disent qu'il n'était pas à la hauteur. D'ailleurs, je me demande comment il a pu acquérir la confiance du milliardaire Chinois. Je prends toujours en exemple Auxerre, où il y a un investisseur chinois qui a déjà mis plus de 30 millions d'euros et où cela se passe très bien. Evidemment, je pense que l'on est tous d'accord avec vous, Alexandre. Qu'est-ce que l'on peut faire la veille ? Je pense, rien du tout ! Attendre. Et puis, vu les dernières informations, je pense que l'on va à peu près dans le mur. À moins qu'il y ait un miracle, mais croyant assez peu au miracle. Mais bien sûr, on est d'accord.

Moi, j'ai une question qui n'a rien à voir avec cela, il y a aussi l'aspect économique, il y a l'aspect du patrimoine, mais il y a aussi l'aspect de l'image. Quand on reparle du Château, le FC Sochaux, je me souviens être allé au milieu de l'Afrique, le FC Sochaux était connu en pleine brousse. C'était étonnant. Donc il y a tout cela qui est autour. S'il y avait 1000 supporters samedi matin, c'est que l'on sent bien que l'on touche à une identité forte de notre Ville, de notre région. Pour avoir rencontré plusieurs fois le Directeur lorsque j'étais Conseiller Régional, j'ai toujours été surpris de la manière dont il gouvernait le club. Lorsqu'on est élu, nos pouvoirs sont très limités par rapport à cela, et on s'en tient à la loi, au règlement, et à ce que l'on peut faire. Malheureusement, le constat que l'on est en train de faire, il est partagé par tout le monde, c'est qu'il y a aussi un problème de gouvernance de ce club-là, actuellement, qui n'a rien à voir avec le pays ou quoi que ce soit, c'est plus un problème de personne.

Pas du tout sur le même aspect, Madame BIGUINET, nous vous avons posé une question écrite, si vous pouviez répondre par écrit ?

Madame le Maire

Laquelle ?

Monsieur Eric LANÇON

Vous savez, il y a eu trois questions. Madame BART nous a répondu sur une question.

Madame le Maire

Il y avait l'ANRU.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, il y avait l'ANRU, il y avait le parking.

Madame le Maire

Et la troisième, c'était quoi ? Je ne sais plus.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, et la troisième. Vous regarderez...

Dans les demandes aussi, il y avait des précisions d'ordre financier. Je m'adresse aussi à Madame BART, dans le courrier que vous nous avez retransmis, il y avait simplement deux chiffres, si vous pouviez avoir, comme on l'avait demandé dans la question, une réponse sur les différents intervenants. On va être amenés à reparler de la Politique de la Ville, donc soyons le plus juste possible.

Madame le Maire

On vous les transmettra. Et la troisième question, c'était quoi ?

Monsieur Eric LANÇON

Donc, parking, ANRU et...

Madame le Maire

Bon, on regardera. Merci. Je n'ai plus souvenir.

Pour finir avec le FCSM, moi, je suis très triste ce soir de cette terrible évolution. Il y a six mois, on pensait passer en Ligue 1. Et aujourd'hui, tout s'écroule. C'était vraiment le château de sable cela ! Le château de sable qui s'écroule aujourd'hui, avec, pour moi, une très, très mauvaise gestion, avec, je pense, des élus qui, pour certains, ont joué un drôle de jeu en cautionnant la manière de manager de ce Directeur, avec une opacité... Par exemple, la manière dont le propriétaire du stade, donc l'Agglomération et le Président, a été traitée à maintes reprises, est, pour moi, quelque chose de honteux. De honteux ! Le propriétaire d'un stade, il a quand même son mot à dire quand il héberge, en payant un loyer bien sûr, un club de ce niveau-là qui avait vraiment les ailes, qui était prêt à s'envoler, et là, c'est Icare qui est allé près du soleil et qui s'est effondré, qui s'effondre. Et bien sûr, ce Directeur, on ne le reverra plus, mais c'est le territoire qui en pâtit aujourd'hui. Vous avez parlé d'activité, d'attractivité, d'image du territoire, vous voyez, cela va participer un peu plus encore sur les logements que vous prétendez que l'on ne trouve pas sur le territoire, les emplois, et les restaurateurs qui faisaient à manger, les hôtels qui accueillaient non seulement les joueurs, mais aussi le staff autour des joueurs puis des gens qui venaient. Non, non, c'est... C'est quelque chose de très triste, je trouve, pour tous, pour nous tous.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Simplement rappeler les prémices, quand même. Lorsqu'en 2015, Carlos TAVARES a liquidé le club, il a déclaré « Je suis plutôt serein ». Voilà.

Madame le Maire

Oui, d'accord, oui. Bien sûr, il y a eu le commencement avec cette vente à un investisseur chinois qui n'a pas... Ce n'était pas mieux que celui... Enfin, c'était pire que celui-ci sur la manière de travailler et d'investir. Moi, je pense que l'actuel propriétaire du club s'est fait rouler dans la farine. Je pense qu'on lui a raconté n'importe quoi. Parce que moi, je l'ai reçu à deux reprises à Montbéliard, il avait une vraie volonté de faire monter le club. Il y croyait. Mais qu'est-ce qu'on lui a dit en face ? Vous savez, je me rappelle de Charles DEMOUGE qui a demandé à avoir un traducteur, son traducteur à lui, cela n'a jamais passé le filtre, c'était le traducteur chinois de Monsieur LAURENT. Alors, on ne parle pas chinois, il pouvait raconter n'importe quoi. Et voilà ce qu'il se passe aujourd'hui. Alors, voilà une personne qui met 90 ans de foot et d'histoire sportive du territoire à la poubelle. Et les emplois et tout... C'est terrible. C'est terrible ce qu'il se passe.

Christophe.

Monsieur Christophe FROPIER

Oui, juste un mot. On attendra quand même la décision officielle demain. On a quand même toujours espoir tant que l'on ne lira pas la décision officielle de la DNCG à 14h30. Après, voilà. Il n'y a pas grand-chose à ajouter par rapport à ce que tu viens de dire parce que tu as fait un peu le tour. Vous parliez de SARKOZY en 2007 avec les policiers, Monsieur MARCOT, on pourrait reparler de Peugeot, mais quand l'histoire est faite avec Peugeot en 2015, finalement, on se retrouve avec Lédus, qui a duré ce qu'il a duré et qui a mis le club dans le mur, mais pas autant que Samuel LAURENT qui a récupéré le club avec la dette. Moi, j'ai juste une anecdote quand même qui explique un peu et qui argumente ce qui a été dit par Madame le Maire. C'est que le jour où j'étais, moi-même, Vice-Président en charge des sports à l'Agglomération, on a reçu Samuel LAURENT pour la première fois ici-même avec Charles DEMOUGE, il est arrivé avec 2h30 de retard, les cheveux ébouriffés, sans portable, sans pouvoir s'excuser avant et la seule chose qu'il a trouvé à nous dire, c'est de nous dire, « Ah ben, j'ai eu un accident puis du coup, je n'ai pas pu vous prévenir » et finalement, je crois qu'en

deux minutes, on avait compris à qui on avait affaire. Le seul problème, c'est qu'au bout d'une heure et demie, on lui a expliqué qu'on s'était fait avoir une fois et que l'on ne se ferait pas avoir une deuxième fois et qu'on lui ferait un marquage à la culotte. Il n'a pas aimé, il a trouvé d'autres élus qui étaient un peu plus compréhensifs et qui avaient envie d'aller passer un peu de temps dans la loge présidentielle. Voilà, tout simplement. Et finalement, cela a été notre tort, à l'Agglomération et à la Ville, c'est d'avoir voulu un peu rentrer dans le détail du club, d'avoir été un peu plus précis et d'éviter un second Lédus et finalement, certains ont cautionné ce qu'il se passe aujourd'hui.

Monsieur Eric MARCOT

Christophe, dans tes propos, tu attaques quelqu'un là personnellement.

Monsieur Christophe FROPPIER

Non !

Monsieur Eric MARCOT

Si ! Aujourd'hui, quand tu dis que des élus ont été complaisants, reçus, invités, je crois que tu dis cela parce que tu n'y étais pas.

Monsieur Christophe FROPPIER

Merci de le dire !

Monsieur Eric MARCOT

Tu n'en faisais pas partie...

Monsieur Christophe FROPPIER

Merci de le dire ! C'est bien !

Monsieur Eric MARCOT

Mais, tu aurais bien voulu y être !

Monsieur Christophe FROPPIER

On est très propre !

Monsieur Eric MARCOT

Tu aurais bien voulu y être !

Monsieur Christophe FROPPIER

Oh non, c'est ta conclusion !

Monsieur Eric MARCOT

Tu en faisais partie ! Tu en faisais partie ! Tu aurais voulu en être ! Christophe, on se connaît.

Monsieur Christophe FROPPIER

C'est ta conclusion !

Monsieur Eric MARCOT

On va en rester-là ! On se connaît bien Christophe ! J'en reste là !

Madame le Maire

Ce qui n'est pas normal, vous m'excuserez, c'est que le propriétaire du stade, l'Agglomération, et là, je ne mettrai pas de nom, tout le monde connaît les élus de l'Agglomération, ne pouvaient pas émettre le moindre souhait en matière d'invitation en loge présidentielle. C'est quand même extraordinaire cela ! Alors que l'on a besoin des élus dans ce genre d'équipement. C'est incroyable ! C'est incroyable, cette manière de travailler. Et cela montrait tout le mépris que les dirigeants et le Directeur avaient pour certains élus de l'Agglomération. On ne lui demandait pas de nous aimer, mais il y a une forme de respect qui n'a jamais été là. Et vous voyez, aujourd'hui, la manière dont les Montbéliardais et les habitants du territoire sont respectés ! Mais quelle honte ! Quelle honte. Voilà.

Bien, ce Conseil Municipal finit tristement. Moi, je suis triste.

DECISION N° 2023-052 DU 4 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 9)

SUCCESSION MADAME THERESE ROVELLI

Madame Thérèse ROVELLI, écrivaine et éditrice franco-suisse, née le 15 décembre 1927 à Montbéliard et décédée le 8 janvier 2023 à Porrentruy (Suisse) a laissé un testament instituant la Ville de Montbéliard comme seule et unique héritière.

La succession se compose d'un actif de 88 273.42 CHF.

De cette somme, doivent être déduits les frais funéraires, les frais courants et les frais de débarras de l'appartement que Madame ROVELLI louait.

Ce legs n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le legs de Madame Thérèse ROVELLI et de signer les actes ou documents s'y rapportant.

DECISION N° 2023-065 DU 27 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER 15 RUE DU DOCTEUR FLAMAND

Une convention opérationnelle en date du 20/11/2019 a été conclue entre l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté et la Ville de Montbéliard en vue du portage de l'opération « PROPRIETE RUE FLAMAND ».

L'opération du 15 rue du Docteur Flamand entre dans la phase de démolition et il convient de passer une convention de mise à disposition en vue de la démolition.

Pour mener cette opération, la Ville doit pouvoir disposer du bien précité.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la convention de mise à disposition avec l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté en vue de la phase de démolition dans le cadre de l'opération de réaménagement de l'axe Foch Gambetta Flamand.

DECISION N° 2023-066 DU 1 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 2)

TARIF DE L'ACTIVITE SOIREE CHAMPION'S LEAGUE PROGRAMMEE LE 17 MAI ET 14 JUIN 2023.

La municipalité a la volonté de solliciter une participation financière des usagers pour des activités ponctuelles programmées dans le cadre de l'accueil jeunes ou pour des projets destinés aux 18/25 ans.

Le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance.

La délibération n° 2023-27.02-20, autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 2,00 € à 50,00 € par personne.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer à 2,50€ par personne le tarif applicable pour l'activité soirée Champion's League, programmée le 17 mai et 10 juin 2023.

La présente décision abroge et remplace la décision n° 2023-058 du 10 mai 2023.

DECISION N° 2023-067 DU 27 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF– COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE MADAME NOUARA GIORDANO – REPRESENTATION A L'AUDIENCE

Madame Nouara GIORDANO a introduit deux recours devant le Tribunal Administratif contre la commune du fait d'une part, de la suspension de ses fonctions dont elle a fait l'objet et d'autre part, de la décision de révocation.

Considérant les échanges de mémoires qui ont eu lieu entre les deux parties et considérant que le Tribunal Administratif a appelé ces deux affaires à l'audience du 13 juin 2023, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune dans cette action et qu'elle soit représentée à l'audience du 13 juin 2023 par Madame Aline BAUER, Juriste au sein du service Ressources Humaines.

DECISION N° 2023-068 DU 31 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE MONSIEUR GAËTAN HOFFNER ET MADAME ELODIE EGELE EPOUSE HOFFNER– DETOURNEMENT DE FONDS PUBLICS ET BIENS, DEGRADATIONS DE BIENS ET RECEL AU PREJUDICE DE LA COMMUNE – DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE ET REPRESENTATION A L'AUDIENCE

M. Gaëtan HOFFNER qui exerçait les missions de Directeur du Centre de Nature et de Plein Air Armand BERMOND est soupçonné d'avoir détourné des fonds publics et des biens en utilisant les moyens de paiement mis à sa disposition par la Ville dans le cadre de ses fonctions.

Alors qu'il n'était plus en fonction, il est soupçonné d'avoir tenté à deux reprises de pénétrer par effraction dans le Centre, dégradant la porte du bâtiment.

L'épouse de M. HOFFNER, Mme Elodie EGELE est soupçonnée de recel des fonds et biens présumés détournés par son époux au préjudice de la Ville.

Une plainte a été déposée par la Ville pour ces faits présumés.

M. et Mme HOFFNER comparaîtront devant le Tribunal judiciaire de Montbéliard le 8 juin 2023.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune dans cette action et qu'elle soit représentée devant la juridiction compétente par la SCP SURDEY GUY, cabinet d'avocats à Montbéliard.

DECISION N° 2023-069 DU 29 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU MATERIEL D'AFFRANCHISSEMENT - CONTRAT DE LOCATION ET ENTRETIEN

Le contrat de location-entretien du matériel d'affranchissement signé avec la société PITNEY BOWES arrive à échéance au 30 juin 2023.

Considérant la proposition tarifaire de la société PITNEY BOWES, considérant que le contrat de location-entretien convient aux besoins de la Ville et conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations de service d'une durée de 4 ans, prenant effet au 1^{er} juillet 2023, avec la société Pitney Bowes, 9 rue Paul Lafargue – CS 20012 – 93456 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX pour un montant annuel de 1 800 € HT non révisable.

DECISION N° 2023-070 DU 1 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DES STRUCTURES DE FITNESS DE L'AIRE INTERGENERATIONNELLE DE LA PETITE HOLLANDE AUX ASSOCIATIONS MJC PETITE HOLLANDE, CLUB HENRI DOMON ET CUB MONTBELIARD BOXE

Afin de développer et de diversifier l'offre d'activités en touchant un public le plus large possible, la Ville implante une nouvelle aire de fitness dans le quartier de la Petite Hollande. La diversité des agrès qu'elle propose en fait une aire intergénérationnelle donnant aux enfants, adolescents et adolescentes, aux sportifs comme aux personnes âgées, l'occasion de pratiquer une forme de sport adaptée aux besoins de chacun et accessible à tous.

La Ville souhaite notamment mettre à disposition cette aire de fitness à des associations intervenant dans le quartier afin qu'elles l'utilisent de façon privilégiée, en accès libre, dans le cadre des activités qu'elles développent auprès des divers publics (jeunes, personnes âgées, sportifs).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à disposition des associations : MJC Petite Hollande, Club Henri Domon et Club Montbéliard Boxe l'aire de fitness intergénérationnelle du quartier de la Petite Hollande et de signer avec chacune de ces associations la convention formalisant cette mise à disposition.

DECISION N° 2023-071 DU 1 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

**REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE CENTRE VILLE SIMONE VEIL - LOT 5
COUVERTURE ETANCHEITE ZINGUERIE - AVENANT N° 2**

Par décision n° 2021-197 du 7 décembre 2021, le marché du Lot n°5 (Couverture étanchéité zinguerie), dans le cadre de la réhabilitation du centre culturel de centre-ville Simone Veil a été attribué à la société PY ELIAS, pour un montant de 155 464,61 € HT.

Il est nécessaire d'augmenter le précédent montant (porté à 183 227,42 € HT suite à un premier avenant) de 15 464,22 € HT afin d'intégrer notamment les travaux devenus nécessaires suite aux découvertes faites au démontage de la toiture : remplacer des pièces de charpente défectueuses, pose des ferrures pour stabilité des fermes, une sortie de toit et un châssis supplémentaire.

En conséquence, le montant total du marché sera porté à 248 786,04 € HT.

Ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles conformément à l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2021-084, avec la société PY ELIAS sise ZA de la Goutte d'Avin 90200 AUXELLES-BAS, pour un montant de 15 464,22 € HT.

DECISION N° 2023-072 DU 1 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

**REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE CENTRE VILLE SIMONE VEIL - LOT 6
MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – MUR RIDEAU – COURVOISIER - AVENANT N° 1**

Par décision n° 2021-172 du 13 octobre 2021, le marché du Lot n°6 (menuiseries extérieures alu – mur rideau) dans le cadre de la réhabilitation du centre culturel de centre-ville Simone Veil a été attribué à la société COURVOISIER pour un montant de 230 288,62 € HT.

Il est nécessaire d'augmenter le montant initial de 18 497,42 € HT afin d'intégrer de nouveaux ouvrants, mise en conformité incendie, pose de shadowbox et complément du bardage extérieur avec finitions.

En conséquence, le montant total du marché est porté à 248 786,04 € HT.

Conformément à l'article R2194-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2021-072, avec la société COURVOISIER sise ZA de l'Allan 25602 VIEUX-CHARMONT, pour un montant de 18 497,42 € HT.

DECISION N° 2023-073 DU 2 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

ECOLE ELEMENTAIRE JULES GROSJEAN – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES - MARCHE DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder au remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Jules Grosjean.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 11/04/2023.

Considérant les 3 offres reçues dont 2 offres recevables et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise CONCEPTS FERMETURES (25400 AUDINCOURT) pour un montant de 137 445,00€ HT.

DECISION N° 2023-074 DU 13 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 5)

CENTRE AQUATIQUE RENE DONZE – OCCUPATION DU BATIMENT SNACK-BAR – ÉTÉ 2023

Un appel à candidatures a été lancé le 17 mars 2023 en vue de l'exploitation de l'espace restauration-buvette (snack-bar) au centre aquatique René Donzé pour la saison estivale 2023.

Considérant l'offre présentée par Madame Isabelle CABURET le 27 avril 2023 pour exploiter le lieu et les garanties professionnelles communiquées ;

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure et de signer une convention d'occupation précaire avec Madame Isabelle CABURET aux conditions suivantes :

- activité autorisée : petite restauration / snacking ;
- caractère « intuitu personae » de l'occupation et inaccessibilité du droit d'occuper ;
- durée : du 23 juin au 25 août 2023 ;
- redevance fixée à 350 € (trois cent cinquante euros) pour l'ensemble de la période.

DECISION N° 2023-075 DU 9 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE D'UN PORTE OUTILS - MARCHE - PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

Il est nécessaire d'acquérir un véhicule type porte outils pour compléter le parc des véhicules de la Ville de Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 15 mai 2023.

Considérant les trois réponses reçues et les critères de choix indiqués dans le règlement de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec la société SAS CASSANI DUBOIS – 25300 PONTARLIER pour un montant de 94 800 € HT (offre de base 79 800 € HT + PSE2 15 000 € HT).

DECISION N° 2023-076 DU 13 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE SERVICE – MAINTENANCE CŒURS DE RESEAUX

La Ville a fait l'acquisition auprès de la société SFR BUSINESS d'équipements réseaux et il y a lieu d'en assurer la maintenance.

Le contrat de services (maintenance et services associés) actuel avec la société SFR BUSINESS prendra fin au 01/09/2023.

La société SFR BUSINESS propose un contrat de services comprenant la maintenance des équipements cœurs de réseaux et des services associés qui correspond aux besoins de la Ville et est compatible avec les crédits disponibles.

Conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de services « cœurs de réseaux » pour la période du 02/09/2023 au 01/09/2026, avec la société SFR BUSINESS, 12 avenue de l'Océanie, ZA Courtabœuf, 91940 LES ULIS, pour un montant annuel de 2 188.23 € HT.

DECISION N° 2023-078 DU 14 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTAURATION PARTIELLE DES COUVERTURES DU MUSEE BEURNIER - MARCHE DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à des travaux de restauration partielle des couvertures du Musée Beurnier.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 27 mars 2023.

Considérant l'unique offre reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise SARL David DEBARD (25400 ARBOUANS) pour un montant de 46 697,60 € HT (tranche ferme : 44 603,67 € HT, tranche optionnelle 1 : 1 298,43 € HT, tranche optionnelle 2 : 795,50 € HT).

DECISION N° 2023-079 DU 19 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'UNE CABINE - ECOLE DU COTEAU JOUVENT

ATMO BFC avait été autorisée à installer une cabine de type « shelter » de 7 m² pour y installer une station de mesure de la qualité de l'air, adossée à l'Ecole du Coteau Jouvent à Montbéliard.

Cette station est fermée et l'ATMO BFC a proposé d'en faire don à la Ville de Montbéliard.

ATMO BFC s'oblige à vider le matériel encore présent dans la cabine d'ici à la fin de l'année 2023.

Ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don d'ATMO BFC et de signer la convention de don correspondante.

DECISION N° 2023-080 DU 18 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION RELATIVE A LA SURVEILLANCE DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET A LA LEVEE DE DOUTE SUR LE CENTRE NATURE ET PLEIN AIR DE CHARQUEMONT

Le Centre de Nature et Plein Air Armand-Bermont de Charquemont est inexploité.

Le site doit faire l'objet d'une surveillance du système de sécurité incendie.

La société IMMO SERVICES JOSET a fait une offre pour la surveillance du site aux fins de vérifier l'état de fonctionnement du système de sécurité et d'intervenir pour une levée de doute en cas d'alerte ou de dérangement technique.

L'offre correspond aux besoins de la Ville.

Conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la société IMMO SERVICES JOSET – 4 Rue des Armaillis – 25140 CHARQUEMONT un contrat de prestation de service relative à la surveillance du système de sécurité incendie et à la levée de doute pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois au montant de 720 € nets de TVA annuellement aux fins de vérification du système de sécurité incendie et 40 € nets de TVA par intervention ponctuelle pour la levée de doute dans la limite de 3 000€ TTC annuels.

DECISION N° 2023-081 DU 20 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

CRECHE POMME VERTE – REFECTION DE L'ETANCHEITE - MARCHE DE TRAVAUX PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la réfection de l'étanchéité de la crèche de la Pomme Verte.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis publié sur le profil acheteur de la Ville de Montbéliard, avec une remise des offres fixée au 05/06/2023.

Considérant les 3 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise CLAIR ET NET (25600 BROGNARD) pour un montant de 36 238,52€ HT.

DECISION N° 2023-082 DU 24 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Il est nécessaire de procéder à la vente de mâts d'éclairage public obsolètes.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise DERICHEBOURG sise ZI EST - 14 rue Marcel Paul - BP 19 - 70400 HERICOURT pour un montant de 222.30 € TTC.

DECISION N° 2023-083 DU 25 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

MARCHE N° 2020-036 - EVOLUTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE - AVENANT N° 2 DE PROLONGATION

Par décision n° 2020-059 du 22/07/2020, il a été décidé de signer l'accord cadre n° 2020-036 avec la société GEOMAP IMAGIS SAS, 8 bis rue Guizot - BP 71276 - 300015 NIMES CEDEX 1 pour une durée de 3 ans, pour le développement d'une solution de système d'information géographique (SIG).

Par décision n° 2020-072 du 17/09/2020, il a été décidé de signer l'avenant n° 1 ayant pour objet le transfert de l'accord cadre à la société 1SPATIAL France SAS, Immeuble AXEO2 - 23-25, avenue Aristide Briand - 94110 ARCUEIL.

Cet accord-cadre doit arriver à échéance le 13/08/2023 mais des événements extérieurs aux parties (crise épidémique notamment) n'ont pas permis au projet d'avancer selon le calendrier initialement prévu.

Dès lors, il est nécessaire de prolonger la durée de l'accord-cadre d'une année par avenant n° 2 sans que cela n'ait d'incidence financière.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 2 relatif à la prolongation du marché n° 2020-036 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 13/08/2024, sans incidence financière, avec la société 1SPATIAL France SAS - Immeuble AXEO2 - 23-25, avenue Aristide Briand - 94110 ARCUEIL.

DECISION N° 2023-084 DU 25 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 5)

TEMPLE SAINT GEORGES - CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC REGIE TECH

La SARL REGIE TECH a manifesté son intérêt pour l'exploitation du Temple Saint Georges sis 16b rue Saint-Georges pour les années 2023 à 2025, mais qui couvrirait uniquement les périodes saisonnières du 1er avril au 31 octobre.

Un avis de publicité de cette manifestation d'intérêt spontanée a été publié mais aucune autre candidature n'a été réceptionnée.

La SARL REGITECH propose des espaces d'accueil et de réception, des espaces de travail pour l'organisation de congrès, salons, expositions, conférences, séminaires, journées d'études, et veille au bon déroulement de ces manifestations.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure une convention d'occupation du domaine public avec REGIE TECH aux conditions suivantes :

- Durée : Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2025
- Utilisation par la Ville de Montbéliard à l'occasion du 8 mai, 11 novembre et de 10 manifestations supplémentaires dont la date sera à fixer en coordination avec le planning d'occupation des lieux par l'occupant
- Le bâtiment est mis à disposition sans chauffage durant toute l'année
- Redevance fixée à 10 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé en qualité de loueur de l'espace.

DECISION N° 2023-085 DU 26 JUIN 2023 (L 2122.22 alinéa 27)

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME - ROUTE D'HERICOURT A MONTBELIARD

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté sise 15 avenue Denfert Rochereau, 25000 BESANÇON, représentée par son Président, a le projet de construire un Pôle santé regroupant plusieurs de ses services médicaux d'accompagnement.

La Ville de Montbéliard est propriétaire des parcelles cadastrées sections AM 2, AM 338 et AN 122 sise Route d'Héricourt à Montbéliard.

La Ville envisage à moyen terme de déclasser lesdites parcelles et de les céder à l'Association.

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté, pour pouvoir procéder au dépôt de l'autorisation d'urbanisme pour la construction du projet, doit recueillir au préalable l'autorisation du propriétaire des parcelles cadastrées sections AM 2, AM 338 et AN 122 sise Route d'Héricourt à Montbéliard.

Cette autorisation ne vaut pas cession.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté à procéder au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles cadastrées sections AM 2, AM 338 et AN 122 sise Route d'Héricourt à Montbéliard, dont la Ville est propriétaire et conformément au plan.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2023-10.07-1	Approbation de la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle sise au 1, avenue Chabaud Latour – Cession aux Consorts KAHRAMAN	13
2023-10.07-2	Approbation de la procédure de déclassement du domaine public communal des parcelles sises rue Maurice Ravel et Claude Debussy – Déclassement anticipé – Cession à Néolia	13
2023-10.07-9	Atelier des Mômes – Renouvellement du matériel son et lumières – Demande de subvention auprès du Centre National de la Musique	22
- C -		
2023-10.07-3	Cession appartement 17 rue Hélène Boucher – Monsieur FATIEVI	14
2023-10.07-11	Convention de partenariat entre la Ville de Montbéliard et Pays de Montbéliard Tourisme – Réseau Ambassadeurs	23
2023-10.07-26	Convention d'indemnisation de l'imprévision avec l'entreprise EUROVIA portant sur l'accord-cadre 2019-012 ayant pour objet « Travaux d'entretien de la voirie et des espaces publics – Années 2019 à 2022 » et sur le marché n°2020-011 ayant pour objet « Cœur de quartier Debussy / Massenet – Requalification des espaces publics – Lot n°1 : VRD »	42
- D -		
2023-10.07-16	Décision Modificative n°1 – Budget Principal	27
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	50
- G -		
2023-10.07-13	Garantie d'emprunts à l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs – Habitat 25 – Amélioration de 24 logements sis 1 rue Oehmichen	24
2023-10.07-14	Garantie d'emprunts à l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs – Habitat 25 – Amélioration de 24 logements sis 2 rue du Petit-Chênois	26

- N -

2023-10.07-10	15 ^{ème} Nocturne Etudiante – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le « 19, Centre Régional d'Art Contemporain », le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté et les associations étudiantes « AE UTBM » et « BDE MOSEL »	22
----------------------	---	----

- P -

2023-10.07-12	Prestations offertes aux bénéficiaires de la Carte Avantages Jeunes 2023 / 2024	23
2023-10.07-17	Protection fonctionnelle – Indemnisation des agents	31
2023-10.07-18	Personnel communal – Avenant à la délibération n°2021-22.03-17 du 22 mars 2021 portant dispositions relatives à la durée et à l'aménagement du temps de travail – Mise en conformité avec la Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique – Modification ATT fixes	31
2023-10.07-19	Personnel communal – Mise en œuvre du télétravail à l'issue de la phase expérimentale	32
2023-10.07-20	Personnel communal – Secrétariat du Conseil Médical – Adhésion au Centre de Gestion du Doubs	34
2023-10.07-21	Personnel communal – Référent déontologue des élus locaux – Adhésion au Centre de Gestion du Doubs	35
2023-10.07-22	Personnel communal – Convention de mise à disposition de Monsieur Vincent LEBEGUE de la commune d'Arcey auprès de la Ville de Montbéliard	36
2023-10.07-23	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	38
2023-10.07-24	Projet d'évolution du site du Château – Aménagement de la traversée de l'avenue Wilson – Convention avec le Département du Doubs	38
2023-10.07-27	Programme d'éclairage public 2023 – Subvention SYDED	43
2023-10.07-28	Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux sur les monuments classés et dans les Etablissements Recevant du Public : Châtel-Derrière / Château des Ducs de Wurtemberg	44

- R -

2023-10.07-15	Ravalements de façades d'immeubles – Versement des subventions	27
2023-10.07-25	Requalification de la RD 432 et création de voirie nouvelle pour le futur collège de Bethoncourt – Signature d'une convention entre le Département et les communes de Bethoncourt et Montbéliard	41

- S -

2023-10.07-4	Servitude au profit d'ENEDIS pour passage d'une ligne électrique sur des parcelles communales – 18 rue de Velotte - Constitution	18
2023-10.07-5	Servitude au profit d'ENEDIS pour passage d'une ligne électrique sur des parcelles communales – Lieudit Vavoillères à Bethoncourt - Constitution	18
2023-10.07-6	Séjours d'été au Centre Nature et Plein-Air de Charquemont – Colonies Apprenantes 2023 – Signature d'une convention entre l'Etat et la Ville de Montbéliard	19
2023-10.07-8	Subventions aux associations – Année 2023	20

- T -

2023-10.07-7	Traitement des biodéchets – Groupement de commandes avec le CCAS	19
---------------------	--	----